

**Quelle humanité
voulons-nous être ?**

ISBN : 978-2-36488-021-4

© Graffic / Éditions Bruno Leprince, 2012

**Quelle humanité
voulons-nous être ?**

**Un projet pour l'art, la
culture et l'information**

Ce document approfondit et développe le programme du Front de Gauche, *L'humain d'abord*, dans les domaines de l'art, de la culture et de l'information. Fruit du travail d'ateliers ouverts à tous, il propose des voies, trace des perspectives, précise les ambitions et les missions. Il s'agit donc d'un document d'étape que le Front de Gauche entend développer avec la participation des professionnels et de tous les citoyens intéressés.

Une nouvelle ambition

En ces temps où se bousculent et s'accélèrent tant de mutations, le besoin de déchiffrer le présent et d'imaginer de nouveaux horizons s'éprouve encore davantage.

Parce qu'il s'agit de mettre en débat des alternatives, de nommer les souhaits communs de celles et ceux qui rêvent d'un monde nouveau, nous voulons faire de la culture un moteur de la transformation sociale. Les forces de la création, conjointement à celles du travail, doivent reprendre le pouvoir sur les mots et les symboles que le capitaliste financier a détournés de leur sens pour imposer ses seuls critères quantitatifs et concurrentiels à tout le champ des activités humaines.

« Lorsque nous sommes scotchés aux injonctions de la culture dominante, nous ne pouvons faire mieux qu'être un rouage consentant du système. Nous y abandonnons notre humanité, c'est-à-dire notre singularité ». En introduisant ainsi sa réflexion lors du dernier festival d'Avi-

gnon, Jean-Luc Mélenchon dit clairement pourquoi nous ne proposons pas une simple révision des moyens affectés à la création et l'action culturelle. Nous pensons nécessaire une remise à plat du contenu et des contours de la politique culturelle parce que nous ne nous résignons pas à voir l'humanité condamnée à la servitude.

Alors que le capitalisme tente de fabriquer des humains normés, conformistes et dociles, notre projet vise l'émancipation de tous et l'épanouissement de chacun. Une politique culturelle, dans cette perspective, n'est pas l'affaire seulement des artistes et des acteurs culturels, elle doit s'adresser à toute la société et mobiliser l'ensemble des citoyens. Elle a pour objectif de faire de chacune et chacun d'entre nous l'acteur de son propre destin.

Pour cela, elle doit en tout premier lieu garantir la liberté totale d'expression et de création pour les artistes et les acteurs culturels, dont le travail doit être protégé contre toute instrumentalisation politique ou religieuse et tout asservissement à une économie de la culture marchandisée. Il faut dans un même mouvement donner un nouveau souffle à l'imaginaire collectif, en portant l'ambition d'un nouveau « *partage du sensible* ». Il faut enfin reconnaître que le vivre ensemble suppose la reconnaissance de l'autre, dans la diversité de son histoire, de sa culture et de sa langue.

Répondre à ces exigences est d'autant plus urgent que

le mouvement culturel est aux prises avec les ruptures régressives. Contrairement à une idée répandue, la droite a un projet culturel. Il s'exprime par une offensive sans précédent contre le service public de la culture et les politiques mises en place depuis le Front populaire puis la Libération, institutionnalisées et généralisées après la création du ministère de la Culture en 1959 et accompagnées par les collectivités territoriales.

L'ordre de l'argent pousse les feux de la marchandisation de l'art et de la culture dans une vision consumériste où l'individu prétendu libre est seul face au marché des « produits » culturels. Certains rêvent même de substituer à l'actuel ministère de la Culture un ministère de l'Économie et des Industries culturelles.

L'ordre moral développe une vision passéiste du patrimoine, le retour aux valeurs conservatrices du repli sur soi, du rejet de l'autre et de la diversité culturelle : le projet de Maison de l'histoire de France s'inscrit dans cette démarche.

L'ordre du tout divertissement, du jeu d'argent, du moins-disant culturel, de la dictature de l'audimat et de l'omniprésence de la publicité s'impose comme le meilleur appareil de domination des esprits.

« *Là où croît le péril croît aussi ce qui sauve* », écrivait Hölderlin. Le temps de la résistance ne peut se concevoir aujourd'hui que dans le temps de la rupture et de la reconstruction d'une alternative à ce monde

vermoulu par l'argent, la concurrence entre les individus, la peur et la haine de l'autre.

C'est pourquoi, face au renversement réactionnaire de perspective, au tournant doctrinal impulsé par la droite, le Front de Gauche oppose plusieurs ambitions pour le développement de moyens nouveaux au service des politiques publiques de la culture, avec la préoccupation permanente de la réduction des inégalités culturelles. Elles devraient déboucher sur une loi d'orientation et de programmation pour les arts, la culture et les médias.

La culture est un droit fondamental. Défendre et développer les politiques publiques de la culture, c'est faire vivre les valeurs de solidarité, d'égalité, c'est vouloir que la citoyenneté et la démocratie progressent et puissent pleinement s'exercer : voilà aussi pourquoi elles constituent une priorité. À l'heure où l'obscurantisme et le populisme se conjuguent à de formidables régressions sociales, il est urgent de retrouver les chemins de l'espérance et de l'utopie.

1

La création est l'affaire de tous

Nous avons pendant des années œuvré à ce qu'il est convenu d'appeler la « démocratisation culturelle » et nous n'avons pas démerité. Sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance, la République s'était doté d'un service public charpenté qui a toujours affirmé dans le champ des arts et lettres cet objectif social : « *élargir le cercle des connaisseurs* ». Les collectivités locales ont été l'aiguillon de cette politique, favorisant considérablement « l'accès » en construisant des équipements et en inventant divers dispositifs d'accompagnement pédagogique, d'initiation, de médiation. Le maillage encore imparfait du territoire est sans commune mesure avec celui d'avant-guerre.

Pourtant, les politiques construites autour de l'offre montrent aujourd'hui leurs limites : la tentation des logiques commerciales pénètre en profondeur le

tissu professionnel comme l'ensemble de la société et l'on semble se résoudre à ce que les inégalités sociales se projettent en miroir sur les indices de fréquentation, l'industrie culturelle se chargeant du plus grand nombre, non sans pervertir le sens même de ce qu'elle diffuse. Le patrimoine symbolique, ce « *trésor accumulé par les générations qui nous ont précédés* », est récupéré et détourné par les industries du divertissement et la publicité. Le mercantilisme semble chaque jour un peu plus maître de nos émotions et de nos imaginaires. En l'absence de repères symboliques, de références et surtout de moyens d'expression, certains sont tentés par un repli identitaire anachronique et stérile dont l'intégrisme religieux est une forme symptomatique.

Les inégalités territoriales et financières n'expliquent pas tout. Nous devons reformuler la question et reprendre le chemin de la démocratisation, en renouant avec ce que les pionniers de l'Éducation populaire avaient entrepris au lendemain de la deuxième guerre mondiale et qui a été négligé chemin faisant. Pour cela, il faut faire confiance à ce que chacun porte en bagage et en potentialité – savoirs, filiations culturelles, expériences – et permettre à tous de lire et produire des signes, de « *partager des métaphores* ».

Soutenir la création et donner des moyens aux artistes

Voilà une double nécessité que l'Institution doit maîtriser. Nous n'abordons certes pas de la même manière les questions relatives au travail des artistes et celles relatives à la socialisation de la production des formes, des signes et des symboles, mais nous avons besoin de réponses coordonnées pour aller de l'avant.

Nous n'attendons pas de l'intellectuel, du créateur ou de l'artiste professionnel et de lui seul la production des signes et des sens pour concevoir leur appropriation exclusivement en termes de diffusion, d'éducation, d'accès... Or les politiques publiques actuelles suggèrent trop souvent une dichotomie initiale entre ceux qui savent et ceux qui ignorent.

Que l'on ne se méprenne pas: la découverte des grandes œuvres est un bonheur édifiant, inépuisable et sans rivage depuis que nous avons fait le deuil de l'ethnocentrisme. Il est tout à fait nécessaire de repérer, identifier et valoriser dans l'histoire de l'humanité et sous toutes les latitudes des œuvres remarquables, des auteurs magnifiques et des époques fécondes. Partager ce patrimoine symbolique est plus que jamais à l'ordre du jour, notamment au sein de l'école de la République. À l'heure où nous pouvons enfin nous ouvrir à une infinité d'expressions artistiques du monde, il s'agit de permettre à chacun de se construire un parcours

sensible qui lui ressemble, jalonné de quelques repères communs. Chacun doit pouvoir entrer en conversation avec l'autre à égalité en droit et en dignité : nous devons sur cette question opérer un retournement de pensée en conjuguant démocratisation et démocratie culturelles.

Prendre en compte la capacité de création de tous et de chacun dans le travail comme dans la société

Le progrès social est fondé sur le développement de l'intelligence collective. Le temps de la connaissance et de la création partagées ne peut être limité au seul temps libre, excluant le temps du travail. Notre ambition ne se limite pas à garantir les moyens qui permettent à l'artiste de vivre et travailler, à assurer des revenus, salariaux et autres, à l'ensemble des travailleurs de la culture et des arts : nous voulons libérer de la précarité l'ensemble des métiers et remettre en cause tout ce qui, dans le travail sous domination des critères capitalistes, éteint la créativité. À l'écoute de ce que le mouvement populaire pour la préservation des retraites a révélé, le Front de Gauche ne se contente pas de défendre l'emploi, il engage la bataille du sens au cœur de l'appareil productif. Comment ne pas voir que la souffrance au travail se propage à mesure qu'on ignore le savoir-faire et la créativité du travailleur ou qu'au contraire on le

flatte au service de la rentabilité, comme s'y emploient les néo-gestionnaires ? La démocratie culturelle, c'est la face lumineuse de l'émancipation au travail.

Tout autant que la liberté de création, l'artiste est en droit d'attendre de la société des moyens de création

Notre nouvelle politique culturelle implique d'énoncer des critères de soutien à la création qui prennent en compte la part du collectif dans l'ensemble du parcours de l'œuvre, de sa production à son partage social.

Pourtant, l'implication de chaque artiste dans ce temps du partage ne saurait être contrainte. La création artistique est un acte personnel au bénéfice de tous. Le créateur, le poète, ne produit qu'en étant habité par ce qui a fait culture avant lui, mais il doit se projeter pour créer. Il affirme sa différence et fonde un monde. L'ensemble de la société peut s'enrichir de ces « nouveaux mondes » pour concevoir les changements à opérer et permettre à l'imaginaire de chacun de se développer. L'art, en ouvrant l'imaginaire, permet de comprendre et de changer la vie. C'est dire combien nous en avons besoin et que toute instrumentalisation est mortifère.

Aujourd'hui, l'artiste professionnel est censé être gestionnaire de sa précarité, maîtriser le vocabu-

laire que les « experts » attendent de lui, « manier le concept » et connaître les réseaux sociaux opérants. Et s'il réussit à disposer des moyens de sa création, c'est trop souvent en endossant l'habit du patron de PME, ce qui n'est pas sans conséquence sur la nature même de sa production artistique. Libérer l'artiste comme l'ensemble des métiers des arts, des lettres et du spectacle du précarité et de la seule pression du marché est un des leviers fondamentaux pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes confinés.

L'artiste est un chercheur

Sans nier la différence entre professionnels et amateurs, nous prônons le voisinage des pratiques dans le temps et l'espace afin que les acteurs de ces processus de création cohabitent plus souvent. Apprentissage, sensibilisation, transmission..., ces mises en partage des pratiques trouveraient en se généralisant une tout autre résonance, offrant à chacun la possibilité de construire son propre parcours.

Ce qui distingue l'artiste de l'amateur, hormis sa situation sociale (emploi, rémunération, affiliation à quelque régime de protection sociale...), c'est le fait qu'il y consacre tout son temps, que son activité est permanente. On ne peut contester l'autoproclamation

de l'artiste, au-delà de toutes les voies de reconnaissance institutionnelles (écoles, diplômes, prix), mondaines (reconnaissance des pairs) ou mercantiles (la cotation des œuvres). Aussi la nécessaire régulation des moyens financiers (par les subventions) ou matériels (par l'accès aux lieux de travail et démonstration) devrait-elle être plurielle, non exclusivement institutionnelle et suffisamment ouverte, afin d'offrir une plus fréquente redistribution des cartes. Comme nous sommes conscients que le processus de création exige du temps et que des parcours artistiques se construisent sur la durée, cet appel d'air pour de nouvelles expériences ne doit pas se réduire à un jeu plus rapide de chaises musicales consistant à remplacer les vieux par des jeunes. Cette nouvelle politique demande donc de nouveaux moyens.

Nous voulons créer les conditions d'une permanence de la recherche et de la production artistique

Nous voulons donc des lieux ouverts et des moyens nouveaux pour la création. Pour l'ensemble du corps social, il s'agit de créer des conditions de possibilité: qu'il soit toujours offert à celui qui en a envie, qui en exprime le besoin, de contribuer à poursuivre l'aventure culturelle qui fonde l'humanité. Et le pouvoir politique en la matière ne peut pas être celui qui dit

ce qui compte et ce qui n'est pas valable, encore moins entériner l'idée d'un art officiel ou d'artistes officiels. La responsabilité publique s'exprime par la mise en place de moyens favorables à un développement sans précédent de la création sous toutes ses formes. Cela suppose que les lieux dédiés à l'art doivent être conçus autrement et que les lieux existants doivent développer avec le soutien financier des pouvoirs publics leur capacité d'ouverture, au bénéfice de la société tout entière.

Il revient donc à la puissance publique de définir des directions et des missions. À l'instar de la planification écologique, il faut concevoir une programmation de la politique culturelle à la hauteur du péril anthropologique. Elle se doit de favoriser l'expérimentation, autoriser la permanence mais aussi permettre le nomadisme, encourager la diversité et la singularité. Elle est garante de l'imprévisibilité souhaitée.

Par un processus d'écriture démocratique, nous devons changer les paramètres en réinventant les dispositifs institutionnels que nous prendrons soin de ne pas considérer comme exclusifs et définitifs, car la révolution citoyenne est un processus permanent. (*cf. 6- Pour une refondation du service public de la culture*)

Il s'agira de fertiliser un terreau. Les surprises seront immenses. Cela prendra du temps mais rendra ainsi possible l'inédit.

L'Éducation populaire

Le peuple est privé de parole. Privé du temps aussi, pour écouter, se former, se construire, se confronter aux autres, tout au long de la vie. Sans doute pas par hasard...

La prise en compte des intelligences individuelles et collectives serait à même de nourrir de sang neuf notre démocratie dont les formes représentatives ne sont plus adaptées. En effet, les citoyens de notre pays ne sont plus considérés que dans leur faculté à déléguer leur propre et inaliénable pouvoir politique à des élus devenus des professionnels de la politique qui évitent de les associer à l'élaboration des politiques publiques, encore plus à les laisser en contrôler la réalisation.

L'éducation populaire pose clairement la question de la démocratie dont elle est le ferment et l'outil.

En restituant à chacun l'estime de soi et celle des autres, l'éducation populaire permet de construire un « en commun », d'inventer collectivement les perspectives d'un avenir désirable et les outils pour le construire. Elle porte l'exigence du partage des savoirs et donc du pouvoir, celle du débat citoyen, de la co-construction et de la capacité à l'élaboration collective du projet politique.

Elle affirme que chacun peut transmettre et recevoir des connaissances tout au long de sa vie, quels que soient sa condition sociale et son bagage culturel, son âge, son sexe, sans hiérarchie entre « l'apprenant » et le « transmettant ».

Elle confirme que c'est en se confrontant aux autres, aux différences, que chacun, en construisant ainsi sa propre liberté, peut contribuer à une société plus solidaire, dans la reconnaissance réciproque des uns et des autres.

Aussi le Front de Gauche veut-il peser sur la transformation de la société en permettant à chacun de se doter des outils de sa libre-pensée, de ses choix, de sa dignité de citoyen, d'homme libre capable de penser une société qui le libère de la seule logique économique et financière qui le broie.

Une politique pour l'éducation populaire devra être mise en œuvre en la reliant à celles de la jeunesse, de l'enfance, de la culture, de l'action sociale et du logement, parce que le citoyen doit être considéré dans sa globalité et qu'il convient de favoriser la transversalité et la diversité.

Le Front de Gauche veut remettre sur le métier la question de l'éducation populaire et renouveler, pour toutes celles et ceux qui en sont les acteurs et les militants, individus, associations et organismes, un cadre institutionnel :

1. installer une Conférence permanente de l'Éducation populaire, nationale et décentralisée, lieu de concertation et de proposition permanent rassemblant acteurs publics et associatifs déjà fortement engagés, pouvoirs publics et élus de la nation ;
2. réaffirmer, dans un cadre interministériel, la place de l'Éducation populaire dans la transversalité des politiques publiques (culture, santé, monde rural, jeunesse, enseignement, formation...);
3. réévaluer le financement des fédérations de l'éducation populaire, le soutien public à leur fonctionnement et à l'emploi de leurs personnels permanents, dans le cadre d'un FONJEP renouvelé, en sortant de la seule logique des appels à projet ;
4. introduire à l'école, à tous les degrés de l'enseignement public, l'éducation à la citoyenneté et à l'exercice de la parole dans le débat public ;

5. soutenir, notamment dans le cadre des activités sociales des comités d'entreprises, le droit à la culture et à l'éducation populaire des salariés, et le droit à la formation.

L'éducation artistique

Chacun s'accorde à considérer que les inégalités culturelles trouvent leur source dans les inégalités sociales et que l'école républicaine ne remplit pas son rôle en matière d'ouverture de tous aux arts et à la culture.

La place des arts dans les programmes d'enseignement, de la maternelle à l'université, est aujourd'hui particulièrement réduite, tant en termes de quantité (quelques heures ici et là), qu'en termes d'ouverture à la diversité des arts : un peu de musique, un peu de dessin, rien en matière d'éducation à l'image animée, pas grand-chose en matière d'arts de la scène, à l'exception des filières spécialisées et des classes à option, légère ou lourde, au lycée.

L'éducation artistique recouvre deux réalités :

- d'une part, l'enseignement artistique spécialisé (conservatoires, écoles d'art...), sous la responsabilité des collectivités locales, généralement payant après modulation selon le quotient familial. Malgré les efforts des communes, qui en supportent la charge à plus de 90 %, il n'est pas parvenu à réellement démocratiser les pratiques : les freins économiques que subissent les communes font qu'elles ne sont pas en mesure de répondre à une demande croissante. Les longues listes d'attente écartent des enfants d'une pratique désirée et ceux des milieux populaires sont les premiers écartés ;

- d'autre part, l'enseignement artistique dans le cadre de la scolarité obligatoire, pour tous : aujourd'hui trois heures dans les classes élémentaires, deux heures au collège, optionnel au lycée.

Par ailleurs, l'éducation artistique s'effectue aussi en dehors du cadre scolaire, dans le milieu familial notamment.

À l'exception de la petite place faite à la musique et au dessin dans les classes élémentaires, la question de la généralisation de l'éducation artistique à l'école n'a jamais été réellement posée avant 1968. Pointant avec vigueur les limites du rêve de Malraux, qui considérait que la rencontre avec l'œuvre suffisait, la « Déclaration de Villeurbanne » affirma au contraire la nécessité de donner les clés et d'organiser la médiation. L'apprentissage des codes esthétiques fut alors reconnu comme nécessaire à toute politique de démocratisation.

Il faudra attendre 1983 pour qu'un premier protocole entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale soit signé, et 1988 pour que les enseignements artistiques soient, au moins sur le papier, reconnus par la loi comme des matières à part entière, et que l'on reconnaisse aux artistes la possibilité d'intervenir dans le cadre scolaire.

À partir de 1993, de nombreux dispositifs se multiplient (classes patrimoine, classes arc-en-ciel, classes à projet artistiques et culturels, etc.), dans une grande anarchie, sans parvenir à toucher plus de 5 % des enfants scolarisés.

Ce n'est qu'en 2000 que le plan Tasca-Lang, Arts à l'école, officialise l'enseignement et la pratique artistique à l'école et en planifie la généralisation en cinq ans. Dès le retour de la droite au pouvoir en 2002, le ministre Luc Ferry abandonne ce plan, ou plutôt en organise le détricotage méthodique : retour du bricolage

sans moyens, des dispositifs transversaux, des activités complémentaires (ateliers, chorales...). Sur fond de rigueur budgétaire et d'incohérence pédagogique, malgré les efforts louables de nombre d'enseignants, l'éducation artistique à l'école est retournée à l'empirisme, à l'aléatoire et au bon vouloir des collectivités.

En 2008, l'enseignement de l'histoire de l'art est intégré aux programmes, mais sans que les enseignants soient réellement formés à cette nouvelle matière, ni que cet enseignement soit articulé au monde réel des pratiques artistiques. Or cet enseignement représente un plus en matière de culture générale et de démocratie culturelle, il est parfaitement dépourvu de sens s'il n'est pas articulé à une fréquentation des œuvres et à la pratique des arts.

Le Front de Gauche propose :

1. que soient introduites dans les programmes les heures nécessaires à la sensibilisation à trois disciplines artistiques au moins, parmi lesquelles : image et cinéma, architecture et ville, musique, arts visuels, théâtre, danse ;
2. qu'au-delà des nécessaires apprentissages modulés comme pour toute matière du programme, chaque élève ait la possibilité de faire l'expérience de pratiques, d'expériences, aux côtés d'artistes ou d'équipes artistiques ;
3. que chaque élève, au cours de sa scolarité obligatoire, bénéficie, d'une année de forte option artistique, une fois par cycle (école élémentaire, collège, lycée).

Ce qui implique :

1. la prise en compte de la nécessité absolue d'articuler les enseignements de base avec une pratique sérieuse, encadrée par des artistes en activité ;

2. la formation des maîtres, tant pour les enseignants eux-mêmes que pour les intervenants des différentes disciplines ;
3. la collaboration avec les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) reconstitués ;
4. la revalorisation, dans chaque région, des pôles de ressources artistiques existants ;
5. un partenariat renouvelé et contractualisé avec les collectivités locales et les établissements artistiques et culturels.

Les DRAC veilleront à ce que l'éducation artistique soit présente dans toutes les conventions liant le ministère de la Culture et les collectivités locales, tant en matière d'aménagement des lieux pour les pratiques artistiques que de relations avec les institutions culturelles dont elles ont la responsabilité.

Une conférence nationale pour l'éducation artistique et culturelle, réunissant tous les acteurs (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, collectivités territoriales, organisations professionnelles d'artistes de toutes disciplines et d'enseignants de tous degrés, représentants des parents d'élèves, personnalités qualifiées...) sera organisée sans délai pour mettre en débat ces propositions et les enrichir de la réflexion collective de toutes les parties.

Une économie au service de la culture

Les arts, les médias, l'action culturelle, les industries culturelles, représentent aujourd'hui plus de 4 % du PIB national, selon Eurostat, plus que tout le secteur de l'automobile. Le champ de la culture occupe aujourd'hui plus de 900 000 actifs, dont 77 % de salariés, très concentrés en Ile-de-France et particulièrement à Paris. Ce constat recouvre une réalité très contrastée.

Le champ de la création artistique et de la vie culturelle n'est pas soumis à la même logique économique selon qu'il s'agit de spectacle vivant, de spectacle enregistré dit audiovisuel, d'arts plastiques, d'arts de l'écrit (le livre, la presse écrite). Le spectacle vivant est structurellement difficilement rentable, car on ne peut plus guère y réaliser d'économie d'échelle, alors que la nature reproductible du support (le livre, le film,

le disque) permet d'envisager la rentabilité à plus ou moins long terme de certaines créations, en dépit du caractère unique de l'œuvre. L'activité de création artistique est par nature une activité de prototypes dont la rentabilité est aléatoire. La création musicale, qui relève à la fois du spectacle vivant et de l'audiovisuel, illustre cette incertitude.

De fait, la vie culturelle française s'organise autour de deux pôles structurants :

– un pôle public, de droit public ou d'initiative publique. L'État et des collectivités locales, les administrations de l'État, les communes et intercommunalités, les départements et régions, gèrent directement ou par l'intermédiaire d'établissements publics ou par délégation à des associations sous contrat de nombreuses activités : patrimoine monumental, archives, musées, bibliothèques, établissements d'enseignement artistique, théâtres nationaux ou municipaux, orchestres... Une partie de l'audiovisuel demeure public en dépit de la rentabilité du secteur ;

– un pôle privé, de droit privé, d'initiative privée, à but lucratif, souvent contrôlé par de grands groupes nationaux ou multinationaux du domaine de l'audiovisuel (télévision, cinéma, musique enregistrée, multimédias), du livre et de la presse écrite. Une myriade de PME-PMI, très actives, notamment dans le domaine du

livre et de l'audiovisuel, constituent un second marché également à but lucratif. Le marché des arts plastiques est lui aussi composite, avec ses petites galeries et les quelques officines anglo-saxonnes de vente (Christie, Sotheby...) ou les consortiums. Par ailleurs, les professionnels de l'architecture, du design, des métiers d'art interviennent massivement dans l'économie, le BTP, la publicité...

Entre ces deux pôles, un tiers secteur œuvre dans tous les domaines (théâtre, danse, arts plastiques, musiques actuelles, arts de la rue, cirque, cinéma et audiovisuel indépendants, petits éditeurs du disque, du livre et de la presse, diffusion culturelle, cultures urbaines, friches et squats, associations d'éducation populaire...). Ces entreprises, parfois à but non lucratif, rarement rentables ou du moins peu lucratives, sont le plus souvent issues de l'initiative privée d'artistes et d'acteurs culturels ou sociaux motivés et engagés. Elles se réclament parfois de l'économie sociale et solidaire. Elles en relèvent souvent sans le savoir.

C'est le cœur battant de la création et de l'innovation, c'est là où s'effectue la prise de risque, où ne se manifestent pas les investisseurs. C'est un secteur de « recherche et développement », laboratoire des formes et des expressions. C'est le lieu d'une inventivité permanente en matière de vie associative, d'appropriation populaire de la création artistique. Ce « tiers secteur », est d'initiative

privée certes, mais le plus souvent investi, de droit ou de fait, de missions de service public.

Les fonds de soutien, dont celui qui préside au financement du cinéma est un peu l'archétype, sont une forme originale de cogestion d'intérêts privés et publics, au service de la diversité des expressions, de la recherche et de l'innovation. C'est une précieuse spécificité française, que l'on trouve dans les domaines du cinéma et de l'image animée (CNC), du théâtre privé parisien, des musiques populaires (CNV), du livre (CNL)... Ce système d'économie mixte et mutualisée original peut être étendu à d'autres formes artistiques et culturelles sous réserve de régulation démocratique.

Le Front de Gauche entend :

1. rétablir immédiatement à hauteur de 1 %, du budget de l'État la part affectée au ministère de la Culture, l'objectif étant que les crédits publics, État et collectivités locales, parviennent en une législature à 1 % du PIB. Cela correspond à une augmentation de ces derniers de l'ordre de 50 %, soit une augmentation d'environ 10 % par an. La concertation avec les collectivités territoriales dans le cadre d'un grand débat national et décentralisé devra permettre une augmentation similaire, en moyenne, de tous les

- budgets culturels des communes et intercommunalités, départements et régions;
2. encourager les politiques locales et régionales de permanence artistique pour les établissements culturels de la décentralisation comme pour les équipes artistiques des territoires, créant ainsi les conditions de la pérennité et de l'enracinement des entreprises et de la création d'emplois permanents, y compris artistiques. (*cf. annexe: Le contrat de permanence artistique*);
 3. mettre en place les régulations nécessaires des industries culturelles, l'encadrement des majors et lutter contre les situations de monopole (cinéma, musique enregistrée, livre et presse...);
 4. faire de l'audiovisuel public un véritable outil de création, et pas seulement de diffusion; remettre à plat le décret Tasca de 2001 qui interdit quasiment aux chaînes publiques de produire et de réaliser elles-mêmes les créations audiovisuelles, séries, documentaires, etc. Il s'agira de doter l'audiovisuel public d'un véritable outil au service des chaînes: un pôle public de production (*cf. 5 - Pour une appropriation populaire des médias*).

Le cinéma : des acquis à amplifier

Le cinéma français se porte bien au regard du niveau de production et du nombre d'entrées. Comparativement aux autres cinématographies en Europe, sa santé est éclatante. Ce constat doit beaucoup à la créativité des auteurs, des réalisateurs, des artistes, des techniciens mais aussi à tous ceux qui contribuent à faire aimer les films et les accompagnent dans les salles. Mais il est aussi le résultat d'un système de mutualisation ingénieux constitué peu après la Libération et continuellement enrichi depuis à partir du pacte de confiance entre professionnels et pouvoirs publics, fixant les missions du Centre national du cinéma (CNC).

Pourtant certains films ne sortent jamais après une courte exposition dans un festival même s'ils en sortent auréolés de prix. Beaucoup ne tiennent pas l'affiche le temps de trouver leur public. La rotation des capitaux motive l'exploitation de plus en plus rapide des films qui doivent s'imposer sur un maximum d'écrans, quitte à supporter une folle inflation des coûts publicitaires. Il s'agit pour les industries du secteur en situation d'oligopole et cumulant le rôle de producteur, de distributeur et d'exploitant, de réaliser dans un minimum de temps le maximum de profits en écrasant le marché avec de grosses productions, soit américaines soit françaises. Cette politique dévastatrice pour la diversité culturelle se légitime a posteriori, au nom du sacro-saint goût du public alors qu'on a préalablement modelé l'offre. Le film qui marche devient le film qu'il faut faire. D'autre part, le film ne se rentabilise plus exclusivement depuis longtemps en salle mais par la diffusion télévisuelle, le DVD, la VOD... qui imposent aussi leurs standards. Le cinéma pop-corn et le

film-adrénaline s'imposent comme modèles, malgré la réussite régulière de films plus sensibles et moins formatés qui n'en finissent pas de surprendre.

Les modes de régulation qui ont permis au cinéma français de survivre et au marché français du film de demeurer ouvert à une diversité sans égale dans le monde aux autres cinématographies ont été vaillamment défendus contre les tentatives de subordination aux intérêts purement spéculatifs. L'invention du Fonds d'aide, qui permet au cinéma de financer le cinéma par la mutualisation d'une fiscalité originale, a permis de maintenir un fort secteur art et essai et un important parc d'écrans, dont un tiers est d'initiative publique. La résistance des professionnels a permis, à ce jour, d'endiguer pour l'essentiel les attaques spéculatives, notamment de préserver l'exemption du cinéma des accords de libre échange, bien que la Commission européenne, loin de conforter le système de soutien français, passe son temps à le contester.

Le cinéma, confronté par ailleurs au défi du numérique, présente des zones d'ombre qui nécessitent un renouvellement des formes de mutualisation et d'action publique. L'accélération de l'équipement numérique en salle et son financement n'ont pas été anticipés par le CNC quant à leur impact sur l'emploi dans les laboratoires, tandis que certains voudraient assigner aux salles d'autres missions que la diffusion de films cinématographiques (concerts, matchs, etc.). Enfin, les nouveaux acteurs d'Internet et les nouvelles chaînes de la TNT ne participent pas tous, ou insuffisamment, au financement de la création et à rémunération des auteurs et des artistes.

D'autre part, les bons résultats financiers du CNC ont entraîné la volonté du pouvoir en place de ponctionner les

« excédents » par un plafonnement des recettes du Centre ou par un détournement de certaines ressources, comme on a pu le voir pour financer le futur Centre national de la musique.

Il faut ajouter que les conditions sociales se sont fortement détériorées dans la production cinématographique : en l'absence de couverture conventionnelle étendue pour les personnels techniques, les salaires jouent de plus en plus le rôle de variable d'ajustement dans les plans de financement de nombreux films et on assiste de plus à une augmentation des délocalisations de tournage pour des raisons économiques.

En conséquence, loin de se satisfaire de l'existant, le Front de Gauche préconise la mise en place d'États généraux du cinéma qui associeront les organisations professionnelles dans un programme de réformes dont les lignes directrices pourront être :

1. mutualisation plus grande du Compte de soutien pour mieux soutenir la création dans sa diversité ;
2. mise en place d'un nouveau fonds de soutien pour la diversité culturelle permettant une garantie des salaires sur les films peu financés afin d'accroître la diversité de l'offre ;
3. extension de la convention collective du long métrage ;
4. démocratisation des instances du CNC par une ouverture de son Conseil d'administration aux organisations professionnelles, pour s'assurer du respect effectif des règles sociales et salariales dans le cinéma ;
5. coordination par le CNC des interventions des Régions, et plus généralement des collectivités locales en matière de soutien à la production, la distribution et l'exploitation. Le CNC veillera à l'égalité des territoires, à la diversité des formes (court-métrage, long métrage, documentaire, film d'animation...) et à l'exigence artistique ;

6. redéfinition des critères « art et essai » afin de permettre une meilleure exposition des films d'auteur en salle ;
7. révision du barème de l'agrément des films pour stopper les délocalisations économiques (réflexion amorcée sous l'égide du CNC) ;
8. refus de toute ponction sur le budget du CNC et donc remise en cause de tout plafonnement des taxes affectées ;
9. amélioration de la contribution à la création et à la rémunération des auteurs et des artistes par les opérateurs du numérique: taxation supérieure des chaînes de la TNT, des plateformes VAD, des FAI ; contribution à la création par les fabricants de matériels TV et terminaux mobiles ; plus largement, taxation de la publicité sur les moteurs de recherche ;
10. lutte contre les délocalisations fiscales en Europe des grands opérateurs tels Google ou Apple en agissant au sein de l'Union européenne pour une baisse et une harmonisation des taux de TVA sur les biens culturels ;
11. refus de toute remise en cause par la Commission européenne des aides au cinéma et des conditions de territorialisation en agissant pour obtenir un pourcentage d'aide encore supérieur pour les films peu financés ;
12. renforcement, dans le cadre d'une éducation artistique renouvelée, des dispositifs d'éducation à l'image afin de permettre à un jeune public de découvrir le Septième art dans les salles de cinéma et d'exercer son regard critique ;
13. restauration du service public dans son rôle prépondérant pour la formation initiale des futurs professionnels du cinéma.

Un Centre national de la musique ?

Samedi 28 janvier 2012, devant un parterre de professionnels réunis à Cannes à l'occasion du MIDEM, Frédéric Mitterrand a annoncé la création du Centre national de la musique. Malgré l'opposition argumentée des syndicats du spectacle et de nombreuses organisations représentatives de la musique vivante, le ministre de la Culture a décidé de passer en force. Sans délai, la création d'une association de préfiguration dotée de 15 millions d'euros réservés sur le budget du ministère de la Culture a été décidée.

La musique, contrairement au cinéma, est avant tout un art du spectacle vivant, et il ne saurait y avoir d'industries musicales sans que des millions de personnes, jeunes et moins jeunes, pratiquent un instrument de musique, sans que des centaines de milliers s'exercent à la musique d'ensemble et que des dizaines de milliers d'entre eux aient choisi d'en faire leur métier, dans tous les champs de la création et de la pratique musicale.

La diversité musicale est le fruit de la plus grande liberté de créer, de fréquenter et de s'approprier les pratiques et les œuvres, et des moyens mis à disposition. En dépit du poids de l'industrie musicale et notamment du marché de la musique enregistrée, aux mains de quelques majors dont les profits ont été quelque peu écornés par les nouveaux modes de pratique musicale, la musique ne saurait donc être réduite à une filière industrielle. Que le secteur de la musique enregistrée soit l'objet de l'attention du ministère de la Culture est tout à fait normal. Qu'il en délègue la responsabilité aux industries culturelles est inacceptable.

Après la signature d'un protocole signé par le ministre et une

partie des organisations professionnelles, la création du CNM devra être soumise au vote du Parlement. Une nouvelle majorité parlementaire devra reconsidérer ce qu'un gouvernement a bâti dans la hâte du compte à rebours électoral et mettre en place, en y mettant les moyens, une authentique politique de soutien de l'État. Elle démocratisera son fonctionnement et en redéfinira les missions au service de toutes les musiques, de tous les musiciens, de tous les citoyens.

La bataille du livre

Au moment de la montée en puissance d'une culture de l'écran et du recul de la lecture dans les jeunes générations, la défense de la chaîne du livre s'affirme vitale.

Refonder une politique volontariste et offensive en faveur du livre relève de la réaffirmation d'une responsabilité publique associant l'État et les collectivités. Elle fait partie de ce nouveau souffle que nous voulons donner à la création comme à son appropriation sociale. Les auteurs, les éditeurs, les libraires comme les agents du service public de la lecture sont des militants de l'émancipation humaine. Dans cet esprit, nous organiserons des États généraux du livre, citoyens et décentralisés, permettant d'associer les professionnels dans leur diversité, les différentes collectivités (communes, départements et régions) et l'État dans sa pluralité (DRAC, Éducation nationale...), pour débattre et aboutir ensemble à l'adoption de mesures nationales concrètes :

1. renforcer la loi sur le prix unique du livre et revenir sur l'augmentation de la TVA ;

2. limiter par la loi la concentration dans l'édition et la diffusion des livres de même que dans les médias ;
3. réorienter les aides publiques en faveur de l'édition indépendante ;
4. renforcer les missions du Centre national du livre (CNL) et les Fonds d'aide publique aux éditeurs, libraires et médias ;
5. soutenir les collectivités dans leurs efforts de réimplantation des commerces de centre-ville, et en particulier en faveur des librairies indépendantes par l'allègement de leurs charges fiscales, par des aides pour supporter les baux commerciaux ;
6. généraliser les expériences locales de soutien aux auteurs grâce aux résidences ou aux interventions au sein de l'Éducation nationale ;
7. redonner toute sa place au livre dans l'Éducation nationale et réaffecter aux collectivités les moyens, au sein des bibliothèques/médiathèques, de conduire une politique d'achat d'ouvrages et de création d'emplois pour que les messagers du livre partent à la conquête de nouveaux publics ;
8. relever positivement le défi numérique et la transformation des usages qu'il provoque en garantissant tout à la fois la liberté de production et de circulation des œuvres et la rémunération des auteurs. (cf. 4 – Culture et numérique : une révolution anthropologique)

Architecture et cadre de vie

Le Front de Gauche considère que l'architecture et le cadre de vie sont d'intérêt général et doivent relever du débat citoyen.

L'architecture dans ses enjeux contemporains (la ville, l'habitat, l'aménagement du territoire, le vivre ensemble) n'a plus la place qu'elle mérite dans le débat public. Les professionnels, dont la situation est de plus en plus précaire, ont été à l'évidence abandonnés par la puissance publique, et l'accès à la commande est sans cesse remis en question par une politique de rentabilité dictée par la finance.

L'architecture pour tous : favorisons l'existence d'une création architecturale de qualité et abordable pour tous. L'État doit veiller aux justes répartitions des aides à la construction et se faire le promoteur de l'architecture par la commande publique. La création architecturale doit être protégée et l'acte de construire doit continuer d'être réglementé et protégé par la loi, s'opposant ainsi aux déréglementations dictées par les directives européennes et les marchés.

La France compte aujourd'hui deux fois moins d'architectes par habitant que la moyenne des pays de l'Union Européenne (14^e rang européen), et forme un nombre d'étudiants insuffisant pour assurer le renouvellement de la génération appelée à cesser son activité.

Le Front de Gauche entend élaborer un plan national de soutien aux écoles nationales supérieures d'architecture et à la formation continue des professionnels.

Loin de bénéficier du plan de 5 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, les écoles nationales supérieures d'architecture ont vu les droits d'inscription et le coût des études considérablement augmenter, les moyens diminuer, et les aides à la formation continue devenir totalement indigentes.

Il est pour la population de notre pays une impérieuse nécessité de maintenir à un haut niveau la formation et l'exper-

tise des architectes dans les domaines de l'aménagement, de l'ingénierie, de la fabrique du cadre de vie ouverte à de nouveaux usages et aux enjeux du développement durable, de soutenir et valoriser la recherche, d'en accroître de façon pérenne les financements.

Enfin, l'école de la République devra assurer la diffusion de la culture architecturale au sein de l'enseignement artistique.

Le travail et l'emploi dans le champ artistique et culturel

Pas de théâtre, de danse, de musique, de cinéma, de téléfilms, sans artistes interprètes, comédiens, danseurs, musiciens, sans non plus décorateurs, costumiers, éclairagistes, techniciens du son, de la lumière, du plateau, de la régie, de l'administration, de la médiation... Pas de spectacle, vivant ou enregistré, sans collectif, sans entreprise, sans salariat. Le travailleur artistique n'est pas soluble dans la figure de l'artiste au sens commun du terme pas plus que l'artiste n'est nécessairement travailleur salarié. Les peintres, les photographes, les écrivains, relèvent plus souvent du statut de travailleur indépendant. Mais ce que les créateurs de tous domaines ont en commun et ne partagent pas avec les collaborateurs qui les entourent ou les collectifs qu'ils animent, c'est le statut d'auteur.

Salariat et droit d'auteur cohabitent fréquemment. Si les compositeurs de musique sont une infime minorité à vivre de leurs droits, la plupart sont également musiciens interprètes salariés. Il sont souvent également enseignants. Par ailleurs, les droits voisins constituent aujourd'hui une part (relativement faible) de la rémunération des artistes interprètes. Les écrivains sont dans des situations similaires et leur précarité est encore plus grande.

Le spectacle emploie environ 180 000 salariés. Les 3/4 d'entre eux sont en situation d'intermittence (autour de 140 000), se répartissant entre artistes et techniciens d'une part, entre spectacle vivant et audiovisuel d'autre part (un volume d'activité légèrement supérieur dans le spectacle vivant, un volume de rémunération légèrement supérieur dans l'audiovisuel, où les salaires sont un peu plus élevés). Les quelque 40 000 permanents, pas toujours en CDI, sont le plus souvent administratifs, plus rarement techniciens (chez lesquels l'intermittence progresse régulièrement), artistes exceptionnellement (quelques milliers, essentiellement musiciens d'orchestre).

Le poids de l'intermittence est tellement fort que les intéressés eux-mêmes ne parviennent généralement pas à envisager un autre horizon.

Le financement sur projet, présenté comme le modèle incontournable, favorise les entreprises éphé-

mères qui recrutent des travailleurs artistiques et techniques pour le temps de la production, de la post-production ou, pour le spectacle vivant, le temps de la production et de l'exploitation. À l'exception de la Comédie Française, de l'Opéra de Paris et de quelques structures, Centres dramatiques nationaux (CDN) et Centres chorégraphiques nationaux (CCN) essentiellement, ayant réintroduit l'emploi de comédiens ou de danseurs permanents, la notion de troupe a quasiment disparu du paysage.

Depuis 1969, après des décennies de combat, les artistes interprètes du spectacle ont obtenu la reconnaissance de la présomption de salariat, c'est-à-dire le droit, sauf rares exceptions, d'être dotés d'un contrat de travail. C'est cette reconnaissance qui fonde, en droit, le statut de l'artiste et tout ce qui en découle, à commencer par la reconnaissance des droits sociaux (sécurité sociale, retraite complémentaire, formation professionnelle, chômage...).

A contrario, l'Europe libérale privilégie une pseudo-indépendance de l'artiste (irruption des notions de « para-subordination », « flexisécurité ») quand en France il est fortement invité à adopter le statut d'auto-entrepreneur.

Le Front de Gauche entend :

1. réformer les conditions du dialogue social, empêcher les accords minoritaires et conforter les règles de représentativité, restaurer la démocratie sociale ;
2. traquer les concurrences déloyales, les délocalisations (de tournages notamment), le travail dissimulé, le faux amateurisme ;
3. créer les conditions de la création d'emplois artistiques permanents (notamment dans les grands établissements de spectacle, théâtres nationaux, CDN, compagnies conventionnées...);
4. combattre la précarité dans la presse et les médias, car les professions du journalisme sont aujourd'hui aussi précarisées que celles du spectacle et de l'audiovisuel ;
5. en matière de statuts et rémunérations des travailleurs :
 - en urgence, remettre à plat les annexes 8 et 10, avec les organisations syndicales, et en imposer la réforme, par voie législative si nécessaire ;
 - lutter contre la précarité dans les différentes fonctions publiques, par un large programme de titularisation : l'emploi précaire ne doit pas, dans le public comme dans le privé, excéder 10 % des effectifs (5 % dans les grandes entreprises), sauf dérogations justifiées ;

- reconnaître explicitement les fonctions culturelles dans la fonction publique territoriale ;
- abolir la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) et corriger sans tarder ses effets, notamment en matière d'emploi public (ministère de la Culture, autres administrations publiques) ;
- lutter contre la précarité, notamment dans le spectacle et dans la presse : encadrement et résorption du travail à la pigne dans la presse et lutte contre l'abus d'intermittence, tant dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel ;
- débattre avec les organisations syndicales représentatives des modalités de dérogation dans les entreprises ayant recours habituellement au CDD d'usage ;
- renforcer la protection sociale des artistes-auteurs (plasticiens, compositeurs, écrivains) et de leur régime de sécurité sociale (*cf. focus: Les artistes plasticiens*) ;
- mettre en application le droit de présentation publique (ou droit d'exposition) des artistes visuels conformément à l'article L 122-2 du CPI. (*id.*).

L'intermittence dans le spectacle et l'audiovisuel

Né dans les années trente quand les travailleurs de la production cinématographique ont vu reconnaître par leurs employeurs et les pouvoirs publics la spécificité des conditions de leur emploi, le régime de l'intermittence fut élargi aux artistes interprètes et aux techniciens du spectacle vivant à la fin des années soixante. Il fut l'objet de nombreuses remises en cause à partir des années quatre-vingt-dix, puis en 2003, lorsque le MEDEF, suivi par quelques organisations syndicales minoritaires, décidait de rompre ce frêle équilibre. On se souvient de la lutte des salariés au cours de l'été 2003, qui devait se traduire notamment par l'annulation de plusieurs festivals, à commencer par celui d'Avignon, sur fond de duplicité du ministère de la Culture. Les accords de 2003 qui s'ensuivirent durcirent considérablement les conditions d'octroi des allocations chômage pour les intermittents, provoquant l'éviction d'un très grand nombre d'artistes et de techniciens du marché du travail, aggravant encore la rotation de l'emploi, accentuant les inégalités entre intermittents et la précarité dans les professions du spectacle.

On impute aux annexes 8 et 10 de la Convention UNEDIC régissant l'assurance-chômage des artistes et techniciens un « déficit » important, c'est-à-dire un solde négatif entre les cotisations perçues et les allocations versées : non seulement le calcul opéré est biaisé et ne correspond pas au principe de mutualisation de l'indemnisation des chômeurs, mais le montant évoqué est en outre très inférieur à ce que « coûte » au régime l'annexe 4 (intérimaires), ce qui n'a jamais posé problème au patronat.

Le problème est avant tout systémique : le travail invisible

inhérent à toute activité artistique (recherche, montage de production, répétitions...) n'est pas rémunéré (laissant alors au régime d'assurance chômage le soin de le financer), et le nombre des intermittents est en augmentation depuis les années quatre-vingt en raison de la parcellisation du travail et de la disparition massive des emplois permanents.

Le Front de Gauche propose :

1. la renégociation (et la redéfinition) des annexes 8 et 10 afin de revenir à un système pérenne fondé sur la solidarité inter-professionnelle et une mutualisation réelle ; en cas d'échec des négociations, recours à la voie législative ;
2. la prise en compte effective, dans le décompte des heures de travail pour le calcul des allocations chômage, tant pour les artistes que pour les techniciens, de toutes les interventions artistiques et culturelles (en milieu scolaire, hospitalier, carcéral, urbain...) ainsi que les temps de formation donnée ou reçue ;
3. la création d'emplois artistiques et techniques permanents dans les établissements relevant de la tutelle de l'État et des collectivités territoriales : audiovisuel public, théâtres nationaux, centres dramatiques et chorégraphiques, scènes nationales, équipes artistiques conventionnées ;
4. une audacieuse politique de soutien financier de la création permettant la rémunération du travail préparatoire (recherche, montage de production, répétitions...);
5. la mise en place d'un plafonnement du cumul salaires-allocations chômage ;
6. la lutte contre les abus d'usage de l'intermittence, notamment par les gros employeurs de l'audiovisuel public et privé ;

7. la création d'un observatoire permanent de l'emploi culturel.

Les artistes plasticiens

Ils sont peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, performeurs, graphistes, designers... près de 60 000 artistes plasticiens sont assujettis à l'organisme de la Maison des artistes gérant leur Sécurité sociale ; 11 000 sont auteurs associés dans les Sociétés de perception et de répartition des droits pour les arts visuels (ADAGP, SAIF). Combien sont-ils en réalité ? La précarité est telle dans ce domaine que les contours entre l'amateurisme et la réalité professionnelle ne peut se résumer à l'inventaire des statuts et des affiliations. Un petit nombre, dont les œuvres sont cotées, accède à un marché de l'art fortement spéculatif. Beaucoup subsistent grâce à des activités annexes qu'ils parviennent parfois à exercer dans le cadre de l'enseignement (éducation nationale, écoles d'art, conservatoires, associations, cours privés). Le RSA s'impose malheureusement à une grande partie d'entre eux.

Le Front de gauche propose :

1. la mise en application du droit de présentation publique sur tout le territoire national, mettant fin à la gratuité du geste artistique dans les lieux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics. La rémunération des artistes visuels pour leur intervention dans l'espace public (expositions, interventions, installations...) relève de la loi du 11 mars 1957. Cette rémunération,

partie intégrante du droit d'auteur, relève de la gestion collective : il conviendra de légiférer pour que les sociétés d'auteurs en perçoivent le règlement afin de ne pas laisser l'artiste isolé dans la négociation ;

2. l'intégration pour tous des activités accessoires dans les revenus artistiques : ils doivent pouvoir intégrer dans leur revenu toutes leurs interventions en milieu scolaire, hospitalier, carcéral, associatif... Une avancée significative a été actée par une circulaire de 2010 qui fait malheureusement l'impasse sur une question essentielle : elle exclut du dispositif les artistes qui ne perçoivent pas à un revenu suffisant pour permettre leur affiliation. L'intégration doit concerner l'ensemble des artistes professionnels recensés auprès des services fiscaux et de sécurité sociale ;
3. la mise en place d'une vraie politique d'ateliers : les artistes doivent disposer de lieux de travail, même dans les grandes villes ou métropoles régionales où la spéculation fait rage. Il convient de réinstaller la création dans le tissu social, y compris sous la forme de lieux mutualisés ;
4. la participation des représentants des artistes à toutes les instances officielles de concertation : le ministère de la Culture prévoyait dès 1984 la participation des représentants des organisations professionnelles d'artistes à toutes les commissions (pour moitié pour les questions culturelles et avec la majorité sur les questions sociales). Il convient de rendre effective cette mesure qui permettra de partager l'expertise avec les partenaires naturels des artistes que sont les galeristes, les conseillers artistiques, les élus ;
5. la relance du 1 % artistique : créé il y a soixante ans, cette mesure qui consiste à consacrer 1 % du coût de construc-

tion d'un bâtiment public à la commande d'une œuvre n'a jamais été correctement appliquée et n'est effective qu'au bon vouloir des commanditaires. Les textes actuels parlent « d'obligation de décoration » : il conviendra de donner un autre sens à cette mesure d'intégration de l'art dans la Cité. La médiation culturelle en amont et en aval de la réalisation sera associée à ce processus ;

6. l'engagement d'une réflexion associant tous les acteurs pour que le marché de l'art soit plus accessible et la commande publique plus transparente. Il y a nécessité de regarder de plus près la connivence établie entre les acteurs de la politique publique en matière d'arts plastiques (expositions, achats d'œuvres) et le marché spéculatif animé par quelques grands collectionneurs dont le désintéressement est de plus en plus douteux.

Culture et numérique: une révolution anthropologique

Deux milliards d'utilisateurs, 1,8 milliard d'ordinateurs dans le monde, près des deux tiers des foyers français équipés d'au moins un ordinateur à domicile, presque autant d'une connexion Internet...

En quelques années le monde du numérique a considérablement changé le paysage culturel, et de nouveaux bouleversements se préparent. Le moment est venu de prendre le temps de l'échange et d'une vraie concertation afin de penser ensemble les modèles nouveaux à inventer pour les années à venir. Il est essentiel avant de légiférer de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour de ces principes.

Il s'agit de prendre acte de l'énorme potentiel de libération et d'émancipation sociale et humaine en

termes de partage, de diffusion, de production et d'appropriation des connaissances, des savoirs et des cultures.

L'Internet permet de valoriser la culture comme partage, comme pratique commune et possible lieu d'appropriation sociale. Mais ce possible nécessite un combat politique face à l'offensive mondiale du capital sur la maîtrise de l'information et de la culture et sa volonté de rendre rare et cher ce qui est abondant et gratuit. C'est un choix de civilisation entre une société du profit et de la « concurrence libre et non faussée » et une société du partage et du bien commun.

Entre usagers de l'Internet, artistes et acteurs du monde de la culture, citoyens et élus de la représentation nationale, les intérêts ne sauraient être opposés.

Quelques axes de propositions

Dans ce contexte, il s'agit de respecter et de défendre les droits de celles et ceux qui, auteurs ou interprètes, sont au cœur de tout acte de création culturelle et artistique. Le droit moral, fondement du droit d'auteur dans notre pays (a contrario du copyright anglo-saxon), doit être préservé, tant pour les auteurs que pour les interprètes. Comment favoriser les échanges, marchands ou non, dans les conditions participatives

des réseaux sans bafouer les droits légitimes de ceux qui ont fait profession de créer ?

Les biens culturels sont des biens communs : ils doivent circuler librement et devenir accessibles au plus grand nombre. La question du droit d'auteur et des droits voisins, comme celle, cardinale, de la rémunération pérenne des créateurs doit trouver une réponse dans le sens de l'intérêt général, car aujourd'hui le système de commercialisation de la musique enregistrée et des films sur les réseaux numériques ne permet pas une juste rémunération à l'immense majorité des créateurs (auteurs, compositeurs, réalisateurs, interprètes...).

Il est profondément injuste que l'essentiel des recettes des ventes de disques, de musiques ou de films dématérialisés revienne presque exclusivement à gonfler les profits des actionnaires des industries culturelles qui, faute d'avoir anticipé les mutations technologiques, ont globalement abandonné leur métier de découvreurs et d'accompagnateurs d'artistes, laissant le soin de la prise de risque et de la découverte aux petits producteurs indépendants voire aux artistes eux-mêmes, les condamnant au système de l'autoproduction.

La généralisation de la dématérialisation de la musique et du film s'est traduite par la multiplication des plates-formes commerciales. Mais le marché

échoue manifestement à faire vivre la diversité culturelle comme à assurer une rémunération digne des artistes et à permettre de nouvelles formes de socialisation des savoirs et des arts. Les plates-formes commerciales de vente en ligne accélèrent ces phénomènes alors que la réduction considérable des coûts de diffusion et de commercialisation aurait pu permettre des réductions sensibles de prix tout en accroissant la rémunération des auteurs et des artistes dans leur diversité.

Il faut constater que les mécanismes qui jusqu'à présent tentaient de concilier les intérêts des artistes et ceux du public deviennent inopérants. Ils ne permettent pas à la diversité de la création de trouver son public, s'inscrivent désormais dans une économie de prédation au détriment de la création et profitent principalement aux nouveaux acteurs économiques que sont notamment les opérateurs de télécommunication, les géants de l'Internet et du numérique (Apple, Microsoft, Google...) et les fournisseurs d'accès.

On constate par ailleurs que les usagers de l'Internet, pour accéder aux œuvres, contournent les mesures de protection qui se multiplient (DAVDSI, HADOPI 1 et 2) et qui interdisent (illégalement d'ailleurs) par le biais des DRM l'exercice du droit de copie privée. Une telle logique fait obstacle aux avancées de civilisation rendues possibles et attendues par une majorité de nos concitoyens.

La puissance publique peut et doit être le vecteur décisif de mise à disposition des outils de partage, de diffusion, d'appropriation et de rémunération des artistes et des acteurs de la culture et favoriser la diversité culturelle comme la reconnaissance des jeunes créateurs, contre la stérilisation actuelle voulue par les dominants et leur marché de la culture.

Le Front de Gauche propose :

la création d'un véritable service public de la diffusion numérique des œuvres musicales, cinématographiques, écrites ou issues des arts visuels, notamment sous la forme de plates-formes publiques de téléchargement.

Ce service pourra :

1. servir de dépôt légal universel de toute œuvre numérisée quel que soit son statut (œuvre commerciale, œuvre dans le domaine public, œuvre sous licences libres de type *Creatives Commons...*) ;
2. permettre la diffusion de l'ensemble de ces œuvres dans des formats garantissant l'interopérabilité par l'usage de standards libres et ouverts, selon le choix de l'utilisateur, dans des qualités d'écoute et de vision optimales, adaptées à l'usage qu'il compte en faire et aux modalités d'accès dont il dispose ;

3. donner aux différents acteurs (artistes associés, labels, maisons de production...) la possibilité de bâtir leurs propres interfaces d'accès à cette plateforme publique de téléchargement pour y valoriser les œuvres et les artistes qu'ils produisent, notamment par la mise en place de tous services à l'usager qu'ils jugent appropriés (vente de supports physiques, supplément rédactionnel, billetterie de concerts...);
4. rendre possible une comptabilisation précise de l'audience de chaque œuvre – ce que ne permet pas le pair à pair (P2P) – par une infrastructure combinant les avantages des architectures distribuées et d'une bibliothèque globalisée;
5. permettre la rémunération des œuvres diffusées en fonction de l'audience enregistrée par la plateforme publique. Cette rémunération sera répartie selon une assiette équitable entre les artistes concernés par l'œuvre téléchargée et les médiateurs éventuels (webradios, sites d'artistes, de producteurs et de labels...) identifiés comme à l'origine de son téléchargement;
6. permettre la rémunération des artistes et auteurs et mettre en place des actions de soutien et de développement culturel, dans le cadre d'une politique renouvelée d'aide à la création.

Financement et fonctionnement

Les plate-formes publiques de téléchargement seront un service public démocratique et décentralisé dont le fonctionnement devra associer dans des conditions à définir dans la plus grande concertation les artistes, les auteurs et les producteurs notamment au travers de leurs organisations syndicales et des SPRD qui assurent la gestion collective de leur droits, ainsi que les usagers de ce service et la représentation nationale, sur le modèle des fonds de soutien existants (cinéma, livre, variétés, théâtre privé...)

Le financement des plates-formes publiques et de la diffusion des œuvres sera réalisé à partir de trois principales ressources :

1. la mise en œuvre d'une redevance adéquate perçue selon des modalités équivalentes à celles de la redevance audiovisuelle, dont le montant sera, comme cette dernière, progressif et indexé sur les revenus déclarés ;
2. une taxe sur les recettes des fournisseurs d'accès et les recettes publicitaires ;
3. la reconfiguration et la réaffectation des taxes sur les matériels permettant le stockage, la diffusion et le traitement des œuvres numérisées (baladeurs, téléphones, ordinateurs, disques externes...).

Pour tenir compte de la légitimité des différents

modes d'appropriation des œuvres par les publics, le principe de la chronologie des médias, même renégocié, devra être respecté.

Les présentes propositions, si elles sont applicables sans délai à la musique enregistrée, devront être déclinées selon la spécificité des disciplines, toujours dans la plus grande concertation avec les acteurs des champs concernés (livre et presse, audiovisuel, arts plastiques et graphiques, photographie...), le public et la représentation nationale.

Le Front de Gauche appelle l'ensemble des parties prenantes à poursuivre le travail commun, à partir de ses propositions et de toutes autres initiatives convergentes, afin de construire une alternative au modèle de société de la culture à péage.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux et de la profondeur du champ, le Front de Gauche de la culture ne prétend pas s'aventurer au-delà du domaine des arts et de la culture, et des répercussions du numérique et des réseaux sur la création, la production, la pratique et la diffusion des arts.

On doit cependant constater que l'Internet bouleverse de bout en bout la chaîne de création, production et circulation des créations artistiques et intellectuelles. Dans ce nouveau paradigme, les créations humaines ne sont pas seulement distribuées à chacun, mais tous

peuvent en devenir parties prenantes, en tant que relais et médiateurs, en tant que contributeurs à la culture commune dirigée vers tous les autres.

Dans ce contexte de réglementation autoritaire et paradoxalement anarchique, deux conceptions du monde s'affrontent violemment : entre les majors des industries du divertissement et de la communication ainsi que les géants du numérique et de l'Internet d'une part, et tous les citoyens qui veulent protéger l'idée de la liberté et de l'échange au cœur même de la Toile. À l'heure où des lois ou projets de loi (comme DADVSI ou HADOPI dans notre pays, ou des accords internationaux comme SOPA, PIPA, ACTA...) tentent de réglementer les usages du Web liés à son origine, par essence solidaire et partageuse, des mouvements sociaux et politiques viennent contrecarrer ces projets de contrôle.

Les citoyens-internautes font leur entrée, parfois fracassante, dans le champ politique. La puissance de frappe de ces nouveaux acteurs, qui utilisent le Web à la fois comme instrument de leur engagement et comme lieu de débat et d'action, n'est pas encore mesurée. Le mouvement des Indignés, les révolutions arabes en ont donné un aperçu.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une véritable ébullition des pratiques de création sur le Web, duquel émergent de nouveaux usages et des formes d'expres-

sion inédites, où s'entremêlent l'art et le politique, les identités sociales, individuelles, collectives et industrielles, se transforment considérablement, modifiant ainsi l'ensemble du champ des pratiques culturelles. Nous sommes définitivement entrés dans une phase de rapports de force, entre les anciennes formes de domination symbolique, dont les médias institutionnels sont le lieu, et une multitude de nouvelles formes de résistances « ubiquitaires », égalitaires, libres et surtout mondiales, qui se retrouvent au cœur du Web, et qui passent par des formes de création collaboratives, très souvent multimédia, de plus en plus artistiques.

En ce sens, défendre la créativité, sa profusion, son échange, sa libre circulation et son enrichissement permanent au gré des envies et des volontés, n'est pas seulement un programme culturel, mais un enjeu politique majeur pour une alternative au capitalisme mondialisé. Internet révèle encore davantage qu'autonomie individuelle rime avec partage, lien social et enrichissement collectif : il est certainement l'instrument le plus abouti pour accomplir cette médiation à multiple facettes, à la fois individuelle et sociale, intime et citoyenne.

Ouvrir grandes les portes à l'imagination et à l'intelligence collective, partager et échanger sans spolier les créateurs devient alors possible si l'on saisit les enjeux. Dans ce contexte, où le capitalisme entend faire

d'Internet un outil d'hyper-marchandisation, nous postulons qu'il est d'ores et déjà possible d'y faire de la culture et de la création un en commun au cœur de notre projet politique émancipateur.

L'expérience et la pratique du Net par des milliards d'êtres humains place au cœur du débat public des enjeux qui sont familiers au Front de Gauche et forment son socle programmatique: l'émancipation, l'autonomie et le partage. Nous passons d'un système du « un vers tous » à « tous vers tous », d'une verticalité descendante à une horizontalité interactive.

Le terme de révolution n'est pas excessif pour caractériser les bouleversements produits en quelques années par l'irruption du numérique dans la plupart des activités humaines: travail, éducation, création artistique et diffusion des œuvres, information, lien social et organisations, recherche, économie, commerce... De toute évidence, la révolution numérique et informationnelle constitue une rupture forte dans l'histoire de l'hominisation.

C'est là que peut et doit se situer l'intervention politique du Front de Gauche: les potentialités du numérique sont totalement adéquates avec notre visée politique, et seules nos institutions, nos conceptions et nos lois sont aujourd'hui en décalage et sont la source de notre vulnérabilité. Plutôt que de lutter contre le changement systémique porté par le numérique, il est

possible entre créateurs ou simples citoyens de bâtir des lois, des institutions et des pratiques alternatives qui seront adaptées au Nouveau monde du numérique.

Pour une appropriation populaire des médias

De la situation de notre pays et de la crise systémique en cours, les médias dominants donnent une image souvent déformée : en véhiculant une culture de la peur par une surmédiatisation des faits divers sur toutes les chaînes, en invitant les économistes de la pensée de marché et très peu les Économistes atterrés, en donnant peu d'audience à la question sociale et aux conflits du travail, ils entretiennent un sentiment de fatalité. Ainsi se forge une opinion commune, un discours partagé par la quasi-totalité des commentateurs où seules les solutions libérales, quelles qu'en soient les variantes, sont données comme raisonnables, crédibles, renvoyant les nôtres du côté de l'aventurisme.

Le pluralisme des idées et des conceptions du monde reste donc très réduit, surtout dans les grands médias audiovisuels. Des réformes profondes doivent être

mises en œuvre si l'on veut effectuer un saut qualitatif en matière de démocratie et faire vivre le pluralisme.

Une perception diffuse de ces réalités existe pourtant car la confiance déclarée par les Français envers les médias reste faible depuis de longues années. L'impact médiatique sera d'autant plus dilué que des sources alternatives d'informations seront accessibles permettant une écoute oblique de résistance et de distanciation; or l'accès à une presse engagée ou aux médias offrant une information différent reste très réduit, alors que la crise de la presse écrite est marquée par le recul du lectorat de la presse d'opinion, faiblement compensé par les nouveaux médias sur l'Internet.

Cette situation n'est pas le fruit d'une génération spontanée: les grands groupes industriels, principalement ceux qui vivent de la commande publique (Bouygues, Lagardère, Dassault, etc.), ont investi dans les médias audiovisuels et les grands titres de presse, provoquant une très forte concentration capitaliste que l'on retrouve aussi dans les quotidiens régionaux.

De nouveaux dispositifs anti concentration

Le Front de Gauche proposera une loi contre les concentrations dans la presse, les médias et l'audiovisuel, pour les libérer des logiques financières et du

diktat de l'audimat, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions au service du pluralisme de l'information et de la culture. Des dispositifs anti concentration précis devront être mis en place en prenant en compte à la fois des critères quantitatifs (nombre de canaux ou titres possédés) et d'audience. En ce qui concerne TF1 qui bénéficie d'une concession et ne respecte pas le cahier des charges, un appel d'offre sera relancé pour l'exploitation de la concession.

Par ailleurs il sera interdit aux groupes bénéficiant de commandes de l'État de posséder des médias.

Refonder le service public

Depuis de longues années, le service public de l'audiovisuel est maintenu dans une situation de sous financement qui ne lui permet pas un véritable développement. Mais les raisons économiques ne sont peut-être pas les seules: course à l'audimat pour arracher des parts du marché publicitaire certes, mais également manque d'audace dans la programmation qui contribue au formatage des esprits.

Le Front de Gauche reviendra sur la régression démocratique que représente la nomination des présidents de chaînes publiques par le président de la République; mais au-delà, la démocratisation du

service public passe par une autre composition des conseils d'administration, avec une place centrale pour les représentants des salariés et des usagers, mais aussi par d'autres choix éditoriaux et de programmes permettant une véritable différenciation avec le privé.

Il sera créé un Pôle public des médias qui rassemblera les réseaux de diffusion, de communication et les moyens de production de France Télévisions, Radio France, l'audiovisuel Extérieur de la France (RFI, TV5 Monde, France 24), CFI, Euro news, l'INA et l'AFP.

Les médias associatifs et coopératifs ont toute leur place au sein du service public : nous devons leur garantir les moyens de leur indépendance économique et idéologique.

Le décret Tasca (2001) sera réexaminé, et il faudra reconstituer un pôle public de production au service du Pôle public des médias, autour des moyens de France Télévisions.

La pérennité de financement de l'audiovisuel public sera inscrite dans la Constitution. Le niveau de la redevance sera porté par étapes au niveau moyen européen, modulé en fonction des revenus, avec assujettissement des résidences secondaires ; un élargissement du prélèvement sur les recettes publicitaires des chaînes privées et sur le chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunications sera assuré pour alimenter un fonds de répartition géré par l'État, en faveur du Pôle public des

médias, de la presse écrite d'information générale à faibles ressources publicitaires et de l'AFP.

En matière de production de l'information, les menaces qui pèsent sur le statut de l'AFP mettent en péril l'indépendance, déjà bien entamée par les pressions du pouvoir, du principal pourvoyeur d'informations pour les médias hexagonaux. Avec le Front de Gauche, l'AFP conservera son statut et sera associée dans un GIE avec France Télévisions pour développer des projets communs.

Création du Conseil national des médias

La Constitution garantira l'indépendance des médias à l'égard du pouvoir politique et des puissances de l'argent. En lieu et place du CSA, sera créé un Conseil national des médias composé d'élus, de représentants des professionnels et des usagers, chargé de veiller au respect de la responsabilité publique et nationale, et de favoriser la création de coopératives de presse.

Les États généraux des médias

Constitués de professionnels, de parlementaires, de syndicats et d'associations, ils seront un espace de

suivi de l'activité des médias, et pourront interpellier le Conseil national des médias ou les conseils d'administration des entreprises du pôle public.

Internet et les réseaux

La loi Hadopi sera abrogée, des plateformes publiques de téléchargement créées, et seront garantis les droits, moraux et à rémunération, des auteurs par une mise à contribution des fournisseurs d'accès, des opérateurs de télécommunications et du marché publicitaire (*cf. 4- Culture et numérique*).

Sera assurée la maîtrise publique des infrastructures, des centres de production, de diffusion, de recherche et des réseaux d'information.

Enfin sera reconstitué un pôle public industriel de télécommunication dont le noyau sera constitué par TDF et France-Télécom/Orange renationalisées, qui gèreront les infrastructures financées par les fonds publics.

De nouveaux droits pour les salariés

Il est vain et injuste de s'en prendre aux journalistes en les considérant tous complices des dominants. En

effet, le monde journalistique n'est pas réductible au journalisme de connivence constitué de quelques éditorialistes, de quelques « grands noms » messagers de la pensée de marché dont témoigne le film « *Les Nouveaux Chiens de garde* ». Les journalistes sont frappés par une précarité croissante et des conditions de travail qui ne laissent que rarement le temps de l'approfondissement et du recul par rapport aux faits bruts.

C'est pourquoi le Front de Gauche agira pour améliorer les conditions de travail des journalistes, pour « déprécariser », afin de permettre une information indépendante, pluraliste et de qualité. Il souhaite donner un statut légal aux entités rédactionnelles et légiférer pour assurer une étanchéité entre les actionnaires et les rédactions. Les droits des salariés et de leur représentation dans les conseils d'administration seront accrus dans toutes les sociétés. Une réforme de l'imposition des groupes privés de communication sera instaurée en fonction de leur politique de l'emploi en CDI (moins de 5 % de précaires), de leur respect des conventions collectives et de la Charte des droits et devoirs des journalistes ; les aides régionales y seront conditionnées.

Pour relancer la presse écrite et le pluralisme

La situation de la presse écrite suscite une réelle inquiétude: la baisse des revenus publicitaires a fragilisé l'ensemble des acteurs, et le recul de la diffusion s'accroît. La relance de la presse écrite et du pluralisme sera engagée lors d'États généraux de la presse associant les partis politiques, les syndicats, les associations spécialisées.

Le Front de Gauche créera une structure de régulation démocratisée qui aura autorité sur toute la chaîne depuis la fabrication jusqu'à la distribution. Il confortera les principes coopératifs de distribution mis en place à la Libération par un soutien accru au réseau de distribution et de vente des journaux. Il recapitalisera Prestalis avec des apports de la Caisse des Dépôts, voire de La Poste.

Il faudra refonder le système des aides directes et indirectes à la presse qui bénéficient en premier lieu aux plus grands groupes. En ce qui concerne les aides directes, le nouveau Fonds stratégique de développement de la presse doit aider en priorité à la modernisation des titres qui n'ont pas les moyens de le faire; l'aide aux transports (réduction tarifaire SNCF), l'aide au portage et l'aide à la distribution, doivent être attribuées en priorité aux titres indépendants des grands groupes. Pour les aides indirectes, il faut revoir le

régime spécial de provisions pour investissement qui n'intéresse que les titres bénéficiaires; revoir les tarifs postaux préférentiels en ne les accordant qu'aux journaux à faibles revenus publicitaires; revenir sur le régime dérogatoire des cotisations de Sécurité sociale des porteurs de presse et revoir le statut des correspondants locaux de presse.

Les quelques imprimeries restantes sont menacées de disparition et sont quasiment toutes situées en région parisienne. Il faudra créer un pôle national public d'impression avec des antennes en régions.

L'Éducation nationale lancera un plan d'abonnement aux quotidiens nationaux et quotidiens régionaux pour chacune des 180 000 classes de lycées et collèges. Ils serviront à la mise en place d'un programme de lecture de la presse écrite en collaboration avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI).

Le Front de Gauche considère que les enjeux médiatiques sont des enjeux décisifs, profondément politiques car touchant à la bataille de l'imaginaire et s'inscrivant dans notre projet culturel d'émancipation.

6

Exception et diversité culturelle : une France ouverte sur un monde solidaire

Le Front de Gauche, rejetant l'arrogance désastreuse de l'ethnocentrisme, convaincu de l'égalité en droit et en dignité de toutes les civilisations, des irremplaçables dialogues et contributions de chaque filiation culturelle et de chaque individu au progrès de l'humanité, poursuivra et développera le combat pour l'exception et la diversité, pour défendre et promouvoir les droits culturels, pour doter l'Union européenne d'une authentique politique culturelle, et pour renouveler l'action culturelle extérieure de la France.

L'exception culturelle pour défendre la diversité dans une mondialité nouvelle

Les droits culturels ont été reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH - 1948) et par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ils ont théoriquement été confortés par le Pacte de New York sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC - 1976) et la Convention Unesco de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, restée sans effet aujourd'hui en dépit de la signature et ratification par la France et l'Union européenne. L'inégalité de l'échange perdure, les artistes ont plus de mal à circuler, le Fonds international pour la diversité culturelle (UNESCO) n'est que faiblement abondé par les États. Plus encore, l'Union européenne s'est engagée dans la multiplication d'accords bilatéraux de libre-échange avec la volonté d'y inclure des protocoles de coopération culturelle (Corée, Canada...), prenant ainsi le risque d'une instrumentalisation de la culture dans le cadre d'un marchandage général. Sur la question des relations entre Convention UNESCO et OMC, les États n'ont, à ce jour, défini aucune ligne directrice et n'ont pas avancé vers la nécessaire prééminence de l'exception et de la diversité culturelles face aux règles de l'OMC.

Le Front de Gauche agira pour une mise en œuvre

effective de la Convention UNESCO de 2005, en développant une politique volontariste faisant prévaloir la spécificité des biens et services culturels, le développement de la coopération mettant en œuvre un traitement préférentiel des pays sous domination économique et culturelle, un réel abondement du Fonds international pour la diversité, la prééminence des principes de la Convention Unesco sur les règles de l'OMC.

Il œuvrera pour exclure la culture de tout accord de libre échange marchand, bilatéral ou multilatéral pour doter l'Union européenne d'une authentique politique culturelle.

Enfin, il refondera l'action culturelle extérieure de la France.

Sur le plan européen, sortir les services culturels du champ d'application de la directive « Services »

Les traités européens actuels encadrent et limitent les dérogations aux principes de libre concurrence, autorisant ainsi la Commission à contrôler et limiter les financements publics pour la culture.

À rebours de ces traités actuels, les principes de financements publics de la culture doivent devenir des axes fondamentaux de la construction européenne: il ne sera pas possible de contester aux États leurs choix

d'investissement et de soutien à la culture, de quelque manière que ce soit ; il faudra agir pour une remise en cause de la directive « Services » et en particulier par l'exclusion des services culturels de son champ d'application.

L'Union européenne doit s'inspirer des systèmes publics et mutualisés qui ont prouvé leur pertinence pour résister à l'uniformisation standardisée et à la marchandisation culturelles, dans le respect de la diversité et de toutes les formes de création artistique.

L'Union européenne devra se doter d'une politique culturelle proprement dite – et des budgets correspondants – permettant le développement d'outils publics de création, de diffusion et d'action artistique.

Le Front de Gauche agira pour obtenir une fiscalité réduite sur les biens numériques et pour faire cesser le dumping fiscal au sein de l'Europe. Les géants de l'Internet devront être soumis à des obligations significatives d'investissement dans la création culturelle européenne.

L'Union européenne se dotera des moyens permettant une véritable circulation des artistes et des œuvres afin de faire de l'Europe de la culture un axe majeur de la réorientation de la construction européenne.

Sur le plan international, refondation de la politique culturelle, scientifique et technique

Dans le domaine des échanges culturels, artistiques, scientifiques et techniques internationaux, le Front de Gauche entend remettre à plat la politique à courte vue de démolition sans précédent conduite durant le dernier quinquennat dans un esprit comptable et mercantile.

Tout à leur vision marchande de l'humanité, les néolibéraux ont, avec détermination et acharnement, détruit les fils et les fondements des échanges artistiques internationaux : diminution drastique et aveugle des budgets, déstructuration du réseau des Centres et Instituts français dans le monde, suppression de centaines de postes de conseillers et d'attachés culturels d'ambassades, sous-qualification de « faisant fonction » rémunérés selon les grilles locales de salaires, saupoudrage des moyens, alourdissement des procédures, report des missions de l'État sur des associations de droit local (Alliances françaises...), mise à mal des lycées français à l'étranger...

Le Front de Gauche considère que les relations artistiques, culturelles, scientifiques et techniques internationales ne peuvent exister que sur la base du respect mutuel et de l'égalité. Il affirme qu'il n'existe pas une Histoire dans laquelle certains ne seraient pas

encore entrés, il entend clore définitivement le chapitre douloureux de la colonisation, et plus généralement celui du mépris ethnocentrique.

Le Front de Gauche veut réorganiser et encourager le tissage des indispensables échanges entre artistes et professionnels de la culture sur la base de la connaissance et du respect mutuels: en ce qui concerne les étrangers, leur entrée et leur séjour sur le territoire français seront facilités, et la poursuite des relations à leur retour dans leur pays sera organisée. De même seront développés de façon pérenne les programmes de formation, soit par l'envoi de pédagogues dans les pays demandeurs, soit par l'accueil en France des candidats, étudiants, chercheurs et décideurs étrangers dans nos universités et grandes écoles, mis à mal par la politique aberrante menée actuellement dans ce domaine (la circulaire Guéant, même modifiée, relative au séjour des étudiants étrangers en est l'illustration la plus criante).

Les créations artistiques étrangères seront accueillies sur notre territoire, enrichissant à chaque fois le regard des spectateurs et celui des artistes exerçant en France.

La conception et la mise en œuvre des programmes d'échanges seront toujours effectuées sur la base des intérêts réciproques exprimés des responsables culturels et des artistes: les procédures d'appels à projet, imposés avec arrogance ces dernières années par

les administrations, notamment pour dissimuler les restrictions de crédits, seront restreintes pour rendre l'initiative aux artistes et aux opérateurs culturels.

La direction chargée des relations artistiques, culturelles, scientifiques et techniques au sein du ministère des Affaires étrangères est l'acteur central dans la compréhension et le respect des réalités des pays étrangers, et dans la mise en œuvre des politiques conçues : elle sera placée au centre du dispositif diplomatique de la France, son budget sera abondé et ses agents seront soigneusement formés aux réalités culturelles des pays partenaires afin d'être en mesure de proposer et de mettre en œuvre des programmes conçus sur mesure.

Une réflexion sera engagée avec les intéressés sur l'éventuelle création d'un corps de conseillers et attachés culturels dûment formés. Un soin particulier sera apporté à une formation complémentaire spécifique du personnel français aux réalités des pays où ils partiront en poste.

Le réseau des Instituts français sera réorganisé, et chaque fois que nécessaire, un nouvel établissement sera rouvert ou créé.

Le partenariat avec les Alliances françaises, associations de droit local rassemblant les amis de la France, sera réétudié.

L'organisation et le financement des lycées français à l'étranger seront revus.

L'exception culturelle: exclusion de la culture du champ de négociation de l'OMC et des accord internationaux

Les services culturels ont été inclus dès le départ dans la négociation de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) dans le cadre de l'Uruguay Round (1986-1993). Face à l'offensive des USA réclamant une libéralisation des services audiovisuels, la résistance s'est organisée. La mobilisation des syndicats, des associations, des auteurs dans le cinéma, l'audiovisuel et la musique sous la forme d'une pression exercée sur les négociateurs européens, a permis d'obtenir l'exception culturelle de fait: l'Europe s'est abstenue d'une offre de libéralisation des services dans le cinéma et l'audiovisuel, des exemptions à la clause de la nation la plus favorisée ont été obtenues et les politiques publiques de soutien ont pu être maintenues: accords de production bilatéraux, programmes communautaires (médias), obligations d'investissement et de diffusion des chaînes, fonds de soutien etc. La force de l'exception culturelle tient davantage à sa portée symbolique et politique qu'à sa réalité juridique puisqu'il n'y a pas de clause spécifique dans les textes de l'OMC.

La Convention Unesco de 2005

La Convention pour la protection et la promotion des expressions culturelles votée à l'Unesco en octobre 2005 par 148 pays avec 2 voix contre – les États-Unis et Israël – reconnaît la spécificité des biens et services culturels, porteurs de valeurs, d'identité et de sens, assoit le droit des États et des regroupements d'États

à développer des politiques de soutien au service de la diversité culturelle, prône des échanges culturels équilibrés et insiste sur un investissement accru des pays du Nord vers ceux du Sud leur permettant de développer leur capacité de création, de production et de distribution, en particulier par la mise en place effective d'un fonds international pour la diversité culturelle. Cette convention est un grand pas en avant de la communauté internationale. Elle n'a toutefois pas de pouvoir normatif, et ses dispositions ne l'emportent pas sur les règles de l'OMC.

Pour une refondation du service public de la culture

Le Front de Gauche affirme que le développement artistique et culturel est un objectif d'intérêt général que la Nation s'assigne et que l'ensemble des collectivités publiques doivent mettre en œuvre.

Il prend acte du souhait unanime des organisations professionnelles et syndicales de voir le pays se doter d'une loi fixant les responsabilités des pouvoirs publics pour une traduction en actes des droits de tout citoyen à être partie prenante du développement culturel de la nation. Des orientations pérennes doivent après débat être retenues par la représentation nationale. La politique culturelle du pays doit cesser d'être aléatoire, elle

doit offrir à la nation une perspective, conforter dans la durée de grands projets, être intransigeante dans la défense de la liberté artistique, fixer les missions auxquelles l'état ne saurait se soustraire et affirmer l'ambition et l'engagement en moyens que le gouvernement et sa majorité sont prêts à fournir tout au long d'un mandat.

Le Front de Gauche se prononce pour que les modalités d'écriture de cette loi et des politiques publiques de l'art et de la culture soient réinventées et soient le fruit du travail de l'ensemble des intervenants du champ culturel.

Dès le début de la mandature, une large consultation sera organisée sur tout le territoire national afin de définir les missions de service public du développement culturel.

Ces États généraux réuniront les représentants de l'État, des collectivités territoriales, des professionnels ainsi que tout citoyen désireux d'y participer.

Les missions de service public ainsi définies seront formalisées par une loi dont les principes clairs et juridiquement contraignants s'imposeront à tous les acteurs du service public du développement culturel. Cette loi fixera les ambitions et les objectifs, le cadre d'action, les processus délibératifs d'écriture et de suivi des politiques publiques, les modalités de coopérations indispensables entre l'État central et déconcentré

(directions régionales des affaires culturelles – DRAC) et les collectivités territoriales.

La loi pourra être ultérieurement déclinée en une ou plusieurs chartes de missions de service public de développement culturel spécifiques.

La loi redéfinira le périmètre du développement artistique et culturel en étendant la dimension institutionnelle de la culture à l'ensemble des activités humaines, artistiques, scientifiques, techniques, économiques et sociales.

En effet, quel que soit le secteur considéré, chaque orientation, chaque décision libère ou au contraire obère le devenir de l'homme, ses relations à l'autre, son rapport avec la planète: ces choix de société, qui doivent entrer dans le débat démocratique, s'inscriront naturellement dans le champ culturel.

La culture, dans le sens où l'entend le Front de Gauche, sera au cœur de la révolution citoyenne et son approche transversale impliquera l'ensemble des interventions de l'État.

Responsabilités publiques

La coopération de l'État et des collectivités territoriales en matière d'art et de culture sera essentielle et permanente. Elle permettra de sortir des mécanismes

pervers de concurrence sur le terrain et des délimitations arbitraires de compétences.

L'État, avec ses services centraux et déconcentrés et son réseau d'établissements publics, doit avoir les moyens d'assurer les missions et responsabilités qui lui sont propres, ainsi d'être garant à l'échelle de la Nation de l'égalité de traitement, de la continuité des politiques, de l'application du droit et des règles, de l'aménagement culturel du territoire afin que s'exerce la solidarité nationale. Cette exigence vaut pour tout un ensemble de domaines : les politiques nationales des musées, des Archives et des collections publiques, du patrimoine et de l'architecture, de l'archéologie, le livre et la lecture, les politiques scientifiques, le soutien à la création artistique et au spectacle vivant.

La culture traversant tous les champs de l'action publique, les attributions d'un ministère de plein exercice chargé du développement culturel et artistique, doté d'importants moyens d'action, en seront la traduction. Ce ministère devra conduire et coordonner au plan interministériel les politiques culturelles, dont il est à même d'assurer la cohérence, dans les champs les plus divers, notamment ceux de l'éducation, mais aussi ceux de la recherche, de l'action extérieure de la France, des politiques sociales incluant la question du travail. Redonner cohérence et lisibilité à son action imposera également de revenir sur les récentes

« restructurations » arbitraires uniquement dictées par les suppressions d'emplois publics.

Cette politique innovante a besoin, pour être en prise avec les citoyens, pour être efficace dans ses résultats, de l'intervention désormais incontournable des collectivités territoriales. Chacun reconnaît leur place prépondérante dans le financement des politiques menées. Leur rôle dans la définition des politiques choisies doit être apprécié à la même hauteur. Mettre au centre du débat les raisons d'être des politiques publiques, les besoins de la population, la demande sociale comme la question des inégalités culturelles et de leurs corrections, revient à affirmer toute l'importance des responsabilités territoriales, la nécessité d'une construction localisée, plurielle et partagée de l'action collective capable de mobiliser le plus grand nombre. Appréhender les territoires dans leur diversité et leur complexité impose de rompre avec la logique consistant à diffuser et à reproduire des modèles du centre vers la périphérie.

Modalités d'écriture, d'adoption et de suivi des schémas territoriaux de développement artistique et culturel

À ce titre, des schémas territoriaux de développement artistique et culturel seront élaborés. Fruits de la

réflexion et de l'écriture d'assemblées territoriales de développement culturel composées de tous les acteurs responsables publics et privés, des représentants des collectivités locales à ceux de l'État, ainsi que de tous les citoyens souhaitant y participer, ils permettront d'asseoir les politiques publiques par leur travail de proximité, d'éducation populaire, de détection et de soutien à toutes les actions émergentes, de valorisation de l'innovation, et par leurs efforts de correction des inégalités de moyens ou de présence artistiques.

Les schémas territoriaux qui couvriront l'ensemble du territoire national auront pour objet de coordonner les actions, mutualiser les moyens et définir des référents pour organiser la confrontation et le partage des singularités culturelles et des expressions artistiques.

Ces schémas de développement artistique et culturel seront votés par les assemblées territoriales délibératives (conseils municipaux, généraux et régionaux) qui dégageront les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Les assemblées territoriales de développement culturel seront chargées d'assurer le suivi et la bonne mise en œuvre des décisions votées.

Définition d'un cadre de référence déontologique pour l'acte artistique

L'autonomie de l'acte artistique sera affirmée.

L'artiste doit pouvoir évoluer dans un cadre juridique et financier clair et pérenne : ses droits à une rémunération équitable et à une protection sociale doivent faire l'objet de dispositions spécifiques et adaptées.

Les dispositifs publics de soutien à la création, les modes de sélection et l'allocation des financements seront reconsidérés selon trois principes :

1. l'égalité des droits des artistes à être éligibles aux dispositifs publics de soutien et d'accompagnement : les procédures de sélection devront être transparentes et le critère directeur d'examen des dossiers sera l'exigence artistique et culturelle du projet, exigence partagée entre les équipes artistiques et les partenaires territoriaux ;
2. la nécessité d'établir des projets de territoire : les acteurs seront invités à travailler avec les habitants dans une logique solidaire et non concurrentielle, et de mutualisation des moyens ;
3. l'engagement d'un soutien public dans la durée.

Ainsi, pour répondre aux enjeux territoriaux de développement artistique et culturel, le Front de Gauche proposera de rendre obligatoire l'adoption d'un

nouveau contrat entre les structures publiques (État, collectivités locales et réseau) et les artistes : les contrats de permanence artistique (*cf. annexe*) qui se substitueront progressivement aux dispositifs existants.

Enfin, et pour sortir du mode concurrentiel entre les artistes, des notes, des normes, des évaluations qui figent la vie, la multiplication des labels devra être reconsidérée.

La Fixation d'un niveau budgétaire réaliste pour permettre à l'État d'assumer ses missions en matière culturelle

Non seulement le budget ne sera pas figé en l'état, mais l'effort financier public en faveur de la culture (État et collectivités territoriales), aujourd'hui de l'ordre de 14 milliards, sera porté à 1 % du produit intérieur brut, ce qui équivaldrait actuellement à un montant de 20 milliards d'euros. Signal symbolique fort en termes de redéfinition des priorités de l'État et de projet de société, l'augmentation de la dépense publique culturelle donnera en outre un nouveau souffle à des projets de territoire bloqués faute de moyens. (*cf. 2 - Une économie au service de la culture*)

Le contrat de permanence artistique

Les arts scéniques portent un regard qui interroge notre « vivre ensemble ». La scène, la rue, l'espace public sont des miroirs dans lesquels nous nous regardons rire, pleurer, avoir peur, aimer. Des spectacles « dérangement » sont souvent une cible des franges conservatrices de notre société.

Si ce théâtre existe encore en France, contrairement à d'autres pays européens, on le doit au long des dernières décennies à des choix publics à maintes reprises courageux, à des artistes admirables qui ont su tracer des voies innovantes, à l'engagement de militants et d'associations culturels, au soutien de municipalités ouvrières qui ont été en pointe à un moment crucial de notre histoire, et aussi à des dispositifs publics éprouvés, pilotés par un ministère garant de leur fonctionnement: un réseau d'établissements publics, des aides à la production et la diffusion, un régime d'indemnisation des artistes et techniciens pendant les périodes non travaillées, des résidences artistiques sont nés de ces concours.

Cette architecture publique mise en place depuis plus d'un demi siècle, qui a permis que s'écrivent les plus belles pages de notre histoire culturelle, demande à être profondément revue, tant pour réagir à la brutale déviation néolibérale qui l'a mise progressivement en pièces, qu'en raison de son vieillissement naturel et de la formidable explosion de la demande et de l'offre artistiques.

À cette fin, nous proposons l'adoption d'un nouveau mode de contrat entre les artistes et les assemblées territoriales de développement culturel composées de toutes les structures publiques: un contrat de permanence artistique appelé à englober progressivement les dispositifs existants.

Le Contrat de permanence artistique (CPA), repose sur un double engagement:

- l'engagement d'un soutien de l'État et des collectivités territoriales à nouer une relation durable et construite avec une équipe artistique sur un territoire car la recherche artistique demande du temps et l'assurance d'une fidélité;
- l'engagement d'une équipe artistique de s'installer sur un territoire pour y écrire pour et avec les habitants une aventure artistique. Ceci signifie que tous les acteurs travaillent dans une logique solidaire et non concurrentielle, et mutualisent leurs moyens au service de leur projet artistique et culturel;

Le CPA est financé par le plus grand nombre possible de collectivités publiques, les financements croisés, garants de l'indépendance de la conduite du projet, étant systématiquement privilégiés.

Il est piloté au niveau régional par la direction régionale des Affaires culturelles et les collectivités concernées.

Les projets artistiques

- sont sélectionnés par des commissions de professionnels et de personnalités qualifiées, sur des critères transparents centrés sur l'exigence artistique;
- sont accueillis par les établissements publics du réseau du territoire, dont les moyens humains et financiers sont mutualisés au service du projet.

Un contrat écrit formalise chaque CPA et détaille:

- la nature et la durée du projet ;
- les lieux de résidences et d'intervention sur le territoire ;
- le contenu du partage avec les habitants: ateliers de pratiques artistiques, association d'amateurs aux répétitions, participation d'entreprises à la conception des éléments du spectacle, projets de partenariats...

A l'issue de chaque CPA, une évaluation publique rassemble professionnels et population pour partager l'expérience et tracer la perspective de nouveaux contrats.

Conclusion

En mettant la culture au cœur de son projet politique, le Front de Gauche affirme qu'elle est la condition même de l'action politique, de la démocratie. Notre choix de civilisation repose sur la capacité de la personne humaine à penser, agir, s'émouvoir. La confrontation de chacun avec les arts, les sciences, la pensée d'autrui, peut permettre au citoyen, de progresser en exigence, curiosité et ouverture. Pour reprendre la formule de Roland Gori, « *il n'y pas d'émancipation politique sans émancipation culturelle* ».

S'il est clair que les attentes citoyennes ont profondément changé et que les demandes de culture se sont modifiées d'une génération à l'autre, les défis à relever, face aux peurs et aux repliements, restent rigoureusement les mêmes. Il faut stopper la course aux égoïsmes que le système capitaliste nourrit et redonner du sens à l'existence. L'idéologie libérale envahit nos vies. Les valeurs de « compétition », de « concurrence », du

« pouvoir des meilleurs », ressassées depuis trente ans, légitiment l'injustice sociale, culpabilisent les plus faibles, brisent les solidarités, renforcent le « chacun pour soi », nuisent au vivre ensemble.

C'est pourquoi la culture est notre bien commun. Elle exige des politiques publiques de soutien à l'art et l'action culturelle, à la formation artistique et l'éducation populaire, aux médias écrits, audiovisuels et numériques.

Le Front de Gauche met délibérément la culture au cœur de son projet: *L'humain d'abord*. Nous sommes des êtres de culture. L'humanité existe par le langage, la rencontre, l'échange, l'écoute, la mémoire du passé, la compréhension du présent, l'aptitude à imaginer l'avenir. C'est ce qui nous permet le lien aux autres pour faire société, construire une communauté humaine.

La gauche ne peut pas se fixer pour seul objectif « d'apporter » la culture au peuple. Elle doit avoir pour ambition de permettre à chacune et à chacun, quelles que soient son origine sociale et son appartenance territoriale, de s'appropriier les ressources culturelles indispensables à son épanouissement et son émancipation, à la maîtrise de son destin et celui de la société, du local au global. C'est à ce prix que l'on peut parler de révolution citoyenne. C'est à cette condition qu'un peuple écrit sa propre histoire.

Annexes

Annexe 1

La droite et la culture : un bilan globalement négatif

Quatre mois après l'élection de Nicolas Sarkozy, la culture était désignée, à titre emblématique, comme le premier secteur à devoir passer sous les fourches caudines de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) consistant à tailler à la serpe dans les missions et le fonctionnement du service public. La droite déclenchait ainsi, pour commencer, une lourde offensive contre le ministère de la Culture, dont le budget, les structures et les effectifs sont pourtant parmi les plus modestes dans la sphère de l'État.

Cette frénésie à couper dans les dépenses utiles – pour des économies dérisoires – a eu de très lourdes conséquences. Quantité d'associations et de structures engagées dans la création, la diffusion, l'éducation artistique, l'action culturelle, l'éducation populaire ont été directement touchées par ce désengagement qui a eu également pour résultat de compromettre d'autres soutiens, publics et privés. Tout un ensemble de réseaux, de filières participant à part entière du maillage artistique et culturel du pays, l'emploi de milliers de personnes ainsi qu'une

infinité de projets et d'actions de proximité inscrits dans la durée ont été remis en cause. Nombre d'artistes, acteurs de la culture et agents publics, engagés de longue date au service de la collectivité, en sont ressortis profondément découragés.

Le gouvernement, tout en contestant sur le fond la possibilité aux collectivités territoriales de coopérer sur des projets culturels et feignant d'ignorer leur rôle capital aujourd'hui, leur abandonne, comble de l'hypocrisie, une part de ses responsabilités dans le financement d'actions auxquelles il n'apporte plus son concours, recentrant ses moyens sur quelques grandes institutions, grands équipements et grandes opérations, au risque évident de renforcer encore les inégalités territoriales. Dans le même temps, il fait voter une contreréforme territoriale qui asphyxie financièrement les collectivités, les menace dans leur existence même au profit de structures non démocratiques destinées à être les relais d'une nouvelle centralisation.

Nicolas Sarkozy commande au ministre de la Culture par lettre de mission de « veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public » et de soumettre les structures subventionnées à des « obligations de résultats », quantitatives et à court terme, par définition : une conception de la culture, de la pensée et de l'art redoutablement dangereuse, consistant à se défaire de tout ce qui n'est pas jugé immédiatement utile.

Création, institutions et établissements culturels publics, comme un grand nombre de missions et d'actions, sont chaque jour davantage soumis aux logiques du chiffre et de la rentabilité qui priment sur les contenus, l'intérêt général et sur la réponse aux besoins de la population. Dans le contexte actuel, rien de bon ne peut surgir du désir du ministre de rapprocher ses services en

régions des instances locales du Medef. La course effrénée aux ressources propres et aux fonds privés, l'emprise des modes de gestion et de management de l'entreprise dans tous les secteurs, la généralisation de l'évaluation des structures et des politiques via des officines privées, telle est l'empreinte de la droite aujourd'hui au pouvoir sur les politiques culturelles.

Exaltant la marchandisation de la culture et privatisant des pans entiers d'activité, la droite abandonne aujourd'hui aux acteurs du marché des orientations et des choix uniquement guidés par le consensus commercial.

En décembre 2006, Maurice Lévy, PDG de Publicis et Jean-Pierre Jouyet, à l'époque chef de l'Inspection des finances rendaient un rapport intitulé « L'économie de l'immatériel, la croissance de demain », dans lequel on peut lire que l'ensemble du champ des immatériels liés à l'imaginaire entre dans la catégorie des actifs immatériels, ou encore qu'il faut « traiter économiquement le capital humain » ; ce rapport est devenu la matrice idéologique des politiques de dérégulation de la recherche, de l'enseignement, de la culture et de la création. L'esprit des affaires l'emporte sur les affaires de l'esprit !

Les éléments d'un démantèlement en profondeur de la diversité culturelle sont là réunis.

Le Front de Gauche ne laissera pas le marché et le libéralisme s'arroger le monopole de notre avenir

Face à l'omniprésence du marché et sa prétention à répondre aux exigences de sens, de sensible et d'épanouissement, le Front de Gauche réaffirme que la culture et la relation à l'art, au symbolique, aux représentations du monde n'est pas une affaire privée de « goûts individuels ». Cette conception « consommatrice » de « produits culturels » ne fait que renforcer les inégalités.

Les établissements et services culturels ne sauraient être considérés et gérés comme des entreprises mises en situation de concurrence, régis par des indicateurs de résultats comptables et financiers. Cette situation aboutit systématiquement au délitement progressif des entités les plus petites, minées par l'absence de ressources, de moyens budgétaires et humains.

Le Front de Gauche préservera les biens et services culturels publics de la marchandisation, situation que subit par exemple le secteur de l'archéologie préventive, sur laquelle il faudra assurément revenir.

Il endiguera la course aux ressources propres et à l'investissement privé, afin de renouer avec la vocation sociale et citoyenne des institutions et établissements culturels.

Ces objectifs prioritaires, qui ont présidé à leur essor depuis l'époque révolutionnaire pour les plus anciens d'entre eux (musées, Archives, Monuments historiques...), sont aujourd'hui perdus de vue, comme le montre, par exemple, la question des politiques tarifaires.

Pour le Front de Gauche, c'est une tout autre conception qui doit prévaloir pour le service et les politiques publiques, fondée sur la solidarité, la complémentarité, la mutualisation et la péréquation des moyens.

Annexe 2

Que serait la diversité culturelle sans les Langues et Cultures de France ?

Compte rendu de l'atelier du 8 octobre 2011 à Montpellier

Les participants au riche débat du 8 octobre à Montpellier ont convenu de poursuivre leur réflexion sous la forme d'un atelier thématique pérenne en vue d'aboutir à un enrichissement de l'actuel projet de programme partagé, et de nourrir les positions des candidats du Front de Gauche aux élections présidentielle et législatives.

Ce qui n'a pas fait débat, c'est l'importance de la culture commune dont le socle est le principe de la laïcité, la citoyenneté, l'égalité de dignité de tous, la place de la langue française comme langue commune nationale.

Ce qui n'a pas fait débat, c'est la reconnaissance de l'importance des langues et cultures régionales de France. La valorisation de la richesse linguistique en France et dans le monde participe de la résistance au rouleau compresseur d'une monoculture liée à un impérialisme économique, culturel et consumériste.

Ces mesures de valorisation concernent les langues existant sur le territoire national : langues régionales territorialisées du patrimoine en France et dans les Outre mer, langues des migrants. Le rapport Cerquiglini de 1999 en recensait 75, dont le plus grand nombre dans les Outre mer. La prise de position de l'UNESCO de 2007 sur la nécessité de préserver et faire vivre le patrimoine linguistique et culturel mondial est un axe de référence.

Dans un monde où l'on trouve 6000 langues et moins de 200 États, qui ont des gestions très diverses de leurs politiques linguistiques, le cas français avec une seule langue officielle est assez rare : l'idéologie justifiant la création d'États-nations par une langue commune est historiquement dépassée et peut être fort dangereuse. La défense de la langue française, au demeurant nécessaire, ne repose pas sur une prétendue supériorité, comme le démontrent toutes les recherches en langue, elle va de pair avec la prise en charge de la défense de ses propres langues minoritaires. L'avancée que constitue la création en 2000, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), dans la mission d'une part de promotion de l'emploi du français, de son utilisation comme langue de communication internationale, d'autre part de valorisation des langues de France et de développement du plurilinguisme, est loin d'avoir épuisé toutes ses possibilités.

La langue nationale est la langue commune, héritage de l'histoire particulière de notre pays, avec ses ombres (contraintes aboutissant à la négation des langues et cultures maternelles tant à l'intérieur que dans l'empire colonial) et ses lumières (égalité des citoyens par accès facilité aux règles communes et à l'exercice de la souveraineté populaire, langue des droits humains universels...).

Notre débat a montré et réaffirmé que c'est du service public national que relèvent les mesures à prendre pour aider à valoriser et à faire vivre la richesse du patrimoine culturel et linguistique, tant dans le domaine décisif de l'enseignement que des médias et de la création artistique. Bien entendu, cette impulsion n'est pas contradictoire avec des conventions nécessaires avec les collectivités territoriales concernées à différents niveaux. Il s'agit de revoir, en tenant compte de la diversité des situations, les conditions légales de l'usage et de la promotion de ce patrimoine vivant. La loi Deixonne de 1951 et des décrets postérieurs avaient initié la prise en compte et l'enseignement des langues et dialectes présents sur le territoire français. Il s'agit d'aller au-delà, avec notamment des avancées nouvelles, qui, sans remettre en cause l'usage de la langue commune, doivent aussi concerner les domaines de l'information et de la création culturelle.

En tenant compte de ces principes, il ne saurait bien sûr y avoir de contrainte à utiliser ces langues et cultures. C'est par l'élargissement allant vers la généralisation de l'offre que l'on doit permettre à ceux qui le souhaitent de disposer des moyens de s'en enrichir.

Lors du débat entre l'assemblée et les représentants des composantes du Front de gauche, s'est dégagée une volonté commune d'établir des points de convergence. S'inscrivant dans cette démarche, le PCF a fait la proposition de s'atteler à la construction d'un nouveau projet de loi, en s'appuyant sur le texte qui avait déjà fait l'objet d'une rédaction en 2005, se référant au projet de loi Hermier de 1998 (cf. le site du réseau des langues et cultures de France : <http://languesculturefrance.free.fr>).

Le Parti de Gauche, a partagé cette proposition et comme d'autres intervenants s'est inquiété d'une socialisation scolaire

exclusivement en langue régionale qui serait une source d'inégalités dans l'accès au savoir et à la culture. Il est favorable à la poursuite de ce débat ouvert, y compris, comme l'ont fait remarquer certains participants, dans sa dimension européenne.

Des participants ont rappelé que le candidat à l'élection présidentielle du Front de gauche, élu européen de régions occitanes, est sollicité à l'occasion de la manifestation de Toulouse du 31 mars 2012.

Afin de donner toute sa dimension au débat positif qui s'est ouvert et de dissiper certaines déclarations qui ne reflètent pas une orientation du Front de Gauche, il est nécessaire d'affirmer une position claire, qui tout en apportant son soutien à cette initiative, favorise la poursuite et l'enrichissement du débat.

Les participants de l'atelier de Montpellier ont décidé de continuer leur travail commun, ce que d'ailleurs des participants non présents, notamment de Bretagne, de Corse et d'autres régions, ont souhaité de leur côté.

Tables des matières

Une nouvelle ambition	7
1. La création est l'affaire de tous	11
L'Éducation populaire	19
L'éducation artistique	21
2. Une économie au service de la culture	25
Le cinéma: des acquis à amplifier	30
Un Centre national de la musique ?	34
La bataille du livre	35
Architecture et cadre de vie	36
3. Le travail et l'emploi	
dans le champ artistique et culturel	39
L'intermittence dans le spectacle et l'audiovisuel	44
Les artistes plasticiens	46

4. Culture et numérique : une révolution anthropologique	49
5. Pour une appropriation populaire des médias	61
6. Exception et diversité culturelle : une France ouverte sur un monde solidaire	71
L'exception culturelle : exclusion de la culture du champ de négociation de l'OMC et des accord internationaux	78
La Convention Unesco de 2005	78
7. Pour une refondation du service public de la culture	81
Le contrat de permanence artistique	89
Le Contrat de permanence artistique (CPA), repose sur un double engagement	90
Les projets artistiques	90
Conclusion	93
Annexes	95
La droite et la culture : un bilan globalement négatif	97
Que serait la diversité culturelle sans les Langues et Cultures de France ?	101

Comité de rédaction

Christophe Adriani, Jean-Jacques Barey, Paul Chevillard,
Alain Hayot, Claude Michel, Nicolas Monquaut.

Avec la complicité de Marie-Pierre Boursier,

Remerciements à tous les participants aux ateliers du Front de Gauche de la culture, aux intervenants des forums et en particulier à: Gérard Astor, Daniel Bélard, Danielle Bellini, Virginie Berland, Jacques Blin, Euryale Collet-Barquero, Leïla Cukierman, Emmanuel Dessendier, Carole Di Tommaso, Michel Duffour, Laurent Dujat, Gilles Fromonteil, Edgard Garcia, Jean-Michel Gremillet, Cyrille Hrouda, Patrick Kabakdjian, Gilles Kujawski, Raphaël Marre, Franck Mouly, Claire Pessin-Garric, Margherita Piantini, Jean-Michel Poullé, Benoit Rivillon, Anita Rozenholc, Valérie de Saint-Do, Anne Saulay, René Revol, Isabelle Sylvestre, Jean-François Téaldi, Marie-Christine Vergiat, Claudine Vuillermet.

Avec un remerciement particulier à Lucien Sève à qui est emprunté le titre du document,

Avec enfin une pensée particulière pour Jean-Claude Wallach qui nous a quittés .

<http://www.placeaupeuple2012.fr/>

Front de Gauche culture : fdg.culture@gmail.com

Dépôt légal : mars 2012

ISBN : 978-2-36488-021-4

Impression : Jouve - Imprimerie de la Manutention